

« L'Autre Regard »

Lire page 4

Le prochain nom de votre journal

Le vrai visage de l'islam

Si Dieu l'avait voulu il aurait fait de vous une seule communauté. S5v48



Mensuel d'information islamique - N° 020 du 05 octobre au 05 novembre 2014

Prix : 300 F CFA

CLIMAT SOCIOPOLITIQUE

**Juste mettre de côté
les intérêts égoïstes** P.2

AU COIN DU BONHEUR
**Ils ont dit oui devant
Dieu et les hommes**



ALCOOLISME ET SES
EFFETS PERVERS
SUR LA SOCIÉTÉ

**N'est-il pas temps
d'agir ?** P.10

PROLIFÉRATION
DE LA PROSTITUTION
AU BURKINA

**Il faut s'attaquer
à la racine du mal** P.11

DJIHAD

**Les véritables
acceptions** P.4

OUMMA

**Les causes
de la désunion et
quelques remèdes** P.5

IMAM ABDALLAH OUEDRAOGO



**« Les considérations
ethniques n'ont rien à voir
avec le mariage islamique »** P.6-7



ADAMA SORO
**« Toutes les
races ou ethnies
deviennent le
même corps
avec l'islam »** P.12-13

SHARJAH CHARITY P.15-16

**Des bœufs pour des
familles déshéritées**



RELATIONS INTIMES : Les principes à respecter par tout musulman P.9

CLIMAT SOCIOPOLITIQUE**Juste mettre de côté les intérêts égoïstes**

La question mérite d'être posée. Le climat sociopolitique est des plus crispé en ces temps-ci. La succession du président du Faso au palais de Kossyam est au centre de tous les débats. Mais aussi au centre de toutes les inquiétudes. Nul ne sait ce que demain nous réserve comme surprise agréable ou désagréable. L'article 37, le célébrissime article de notre constitution, l'article le plus connu de notre loi fondamentale et le plus révisé de l'histoire constitutionnel du Burkina est l'épicentre de cette crise sociopolitique. D'un côté le parti au pouvoir et ses acolytes, de l'autre le Chef de file de l'opposition politique, chaque camp s'arc-boutant sur ce qu'il pense être ses intérêts et déterminé à ne pas lâcher prise. A côté de ces antagonistes, il y a le Front républicain, qui se voudrait un peu à califourchon de ces deux forces, mais à voir au fond, il n'en est rien. On peut à toute aise mettre le Front républicain dans le même sac que la majorité. Le respect de la constitution du Burkina ; voilà la source de cette pomme de discorde. Chaque camp interprétant cette notion de respect en fonction de ses intérêts. Selon ce fameux article 37, le président du Faso est éligible deux fois. La même loi fondamentale prévoit également les conditions de sa révision. Pour l'opposition, respecter la constitution, gage qu'avait pris le président du Faso en tant que Chef de l'Etat, c'est de se retirer purement et simplement après épuisement de ces cartes. Pour la majorité, il ne faut pas fermer une porte restée ouverte par la loi. En respectant le processus prévu pour sauter le verrou de cet article dans le but de permettre au président de se présenter derechef, le président du Faso respecte la constitution. Alors, chaque camp avait investi l'espace public pour démontrer à l'opinion publique nationale mais surtout internationale, qu'il détient le plus de burkinabè acquis à sa cause. Des marches et des meetings dans les stades, aucun résultat concret ne fut obtenu. Chaque camp se targue toujours d'avoir le monopole de la rue. Retour à la case départ en quelque sorte. Avec beaucoup de temps perdu. Pour sauver le Burkina d'une crise dont il n'a vraiment pas besoin, le président du Faso après la tentative de solutionnement vite échouée par l'ancien président Jean Baptiste Ouédraogo, prit la décision de convoquer les deux forces à un dialogue. Le 23 septembre, date de la prise de contact avec les antagonistes, plus d'un avait cru enfin à une résolution pacifique de la crise. C'était sans compter la détermination des uns et des autres à ne pas

lâcher prise. Aussitôt engagé, il a fallu seulement quatre rounds pour voir ce dialogue entonner le chant du cygne. Le motif selon le CFOP, la suite à donner aux points non consensuels. Plus que cela l'opposition pointe du doigt la mauvaise foi du camp d'en face. Car à la question de savoir ce qu'il en sera des points non consensuels, qui sont d'ailleurs les points les plus essentiels, la majorité propose de s'en référer au grand sachem. Jamais, rétorque l'opposition, car il est le principal concerné dans ce dialogue et refuse qu'il soit en même temps juge et partie. Pour la majorité, le bouc émissaire, c'est bien le CFOP, dont la détermination de ne pas aller loin dans ce dialogue a été perçue dès le départ. Pour elle, nul n'a contraint le président du Faso à appeler qui que ce soit à un dialogue. S'il a décidé de le faire, et bien, c'est parce qu'il est animé d'une bonne volonté. Ce dialogue clos, le peuple est encore dans l'impasse. Tout semble indiquer de l'imminence d'un référendum. Ce qu'il faut souhaiter, c'est vraiment interpeller ces deux camps de savoir raison gardé mais surtout de savoir mettre le peuple au-dessus de ses intérêts. Encore une fois, le Burkina Faso n'a pas besoin d'une crise sociopolitique. Déjà, ils sont nombreux à souffrir le martyr dans ce contexte de vie chère généralisée. Le panier de la ménagère ne fait que s'amenuiser comme une peau de chagrin. Nous vivons une rentrée scolaire les plus chaotiques. Après le capharnüm que le système LMD -précipité- a plongé l'université de Ouagadougou, il faut craindre que les mêmes démons ne sèment le désordre dans le secondaire. S'il faut ajouter à cela, une crise sociopolitique dont on sait toujours quand ça commence mais jamais quand la hache de guerre sera enterrée, il faut véritablement craindre le pire pour le peuple burkinabè. Mais l'espoir est quand-même permis. Pour peu que les politiques sachent mettre l'intérêt de tous au-dessus de leurs intérêts égoïstes. Il faut prier pour la paix pour ce beau peuple. Les sermons lors de l'aïd el Kébir avaient déjà véritablement évoqués le mal qu'un manque de compromis entre les politiques pourra causer au Burkina. Mais à peine si cet appel a été entendu. Qu'Allah illumine le Burkina d'une paix durable. Puisse-t-il inspirer les politiques des choix qui mettent en avant l'intérêt de tous les burkinabè au détriment de leurs intérêts égoïstes □

La rédaction

Le vrai visage de l'islam

Si Dieu l'avait voulu il aurait fait de vous une seule communauté. SSv48



Prix : 300 F CFA

RECEPISSE

Arrêté : n°2613/P/12/CAO/TGI/PF
Siège social : Ouagadougou
Secteur 10 - 01 BP 2481 Ouaga 01
Portable : 76 93 60 93 / 79 91 05 66

Directeur de Publication :

Guigma Arounan

Rédacteur en chef :

Tiendrebéogo Ousmane
Tél. : 76 00 73 34

Equipe de rédaction :

Tiendrebéogo Ousmane
Ouédraogo Ahmad dit Karamssamba
Zoungana Ablassé
Nébié Zakaria
Guigma Arounan
Nana Moumouni

Montage :

Déogracias Conceptions : 78 23 01 73

Annonces publicitaires :

Pour tous renseignements,
veuillez vous adresser à Rachid-production à
l'adresse suivant :
rachidproduction@yahoo.com où
guigma.haroun@yahoo.fr

Imprimerie :

IMPF : 79 87 61 60

Pour vos critiques et suggestions**veuillez contacter****RACHID-PRODUCTION****sous l'adresse :****rachidproduction@yahoo.com****guigma.haroun@yahoo.fr****01 BP 2481 Ouaga 01****Cél. : 76 93 60 93 - 79 91 05 66**

Un trésor à rechercher constamment

La prière contient une saveur dont seules les plus chanceux parmi les créatures d'Allah bénéficient. Elle est un trésor pour le cœur du musulman. Constamment chacun de nous doit fournir des efforts pour trouver ce trésor caché dans la prière. Pour cette raison le Prophète -salla Allahu 'alayhi wa salam- a dit : « On m'a fait aimer dans votre bas-monde les femmes et le parfum et on a mis dans la prière ma plus grande réjouissance ». La plus grande réjouissance est au-dessus de l'amour et ce n'est pas à travers toutes les choses que l'on aime que nous l'atteignons. Ceci à cause de ce qui s'y trouve comme confidentialité avec le seul auprès duquel se tranquilisent les cœurs et s'apaisent les âmes. Le bien-être se trouve dans l'invocation, l'humilité, le rabaissement et particulièrement au moment de la prostration. En effet, c'est dans cette position que l'adorateur est le plus proche de son Seigneur. Comme le disait le prophète -salla Allahu 'alayhi wa salam- au muezzin : « Ô Bilal ! Repose-nous avec la prière ! »

La personne aimant vraiment Allah trouve son repos et sa réjouissance dans la prière. Alors que l'inconscient et celui qui s'est détourné n'ont rien de tout cela.

Bien au contraire la prière est un poids énorme et très difficile pour eux. Et la prière qu'ils préfèrent, est la plus courte et la plus rapide, ceux-là n'ont aucune réjouissance dans la prière et leurs cœurs ne se reposent pas par elle.

Il faut savoir que la prière avec laquelle on atteint la plus grande réjouissance et avec laquelle le cœur se repose est celle qui regroupe les six points suivants :

Premier point : La sincérité

Ce point consiste à ce que le seul motif qui incite et pousse le serviteur à faire la prière soit l'espoir en Allah, l'amour porté à Son égard, l'a sollicitation de Sa satisfaction, l'affection envers Lui, le fait de vouloir se rapprocher de Lui, l'application de Ses ordres.

De telle sorte que le motif ne soit nullement un bien de ce bas-monde, bien au contraire, le serviteur prie en recherchant le visage de son Seigneur (le Plus-Haut) et son amour, en craignant Son châtement et en espérant Son pardon et Sa récompense.

Deuxième point : La véracité et la loyauté

Ce point consiste à consacrer son cœur à Allah dans la prière, en mettant toutes ses capacités pour rencontrer Allah en accomplissant celle-ci.

En dédiant tout son cœur à la prière, en l'accomplissant de la meilleure manière et le plus parfaitement aussi bien en apparence que dans le caché.

En effet, la prière a une partie apparente et une partie cachée. Sa partie apparente est l'ensemble des gestes que l'on voit et les paroles que l'on entend.

Alors que sa partie cachée est le fait de se recueillir, de surveiller ses actes, de consacrer son cœur à Allah, et de s'adonner totalement à Lui. De sorte que le cœur ne se détourne pas de Lui dans la prière.

Donc, la partie cachée de la prière est son âme, et sa partie apparente est son corps. Et si l'âme manque à la prière, elle sera

semblable à un cadavre.

Troisième point : Le suivi du prophète

Ce point consiste, à ce que le prier fasse tout son possible pour suivre le prophète -salla

Allahu 'alayhi wa salam- et qu'il prie comme le prophète.

Qu'il se détourne de tout ce que les gens ont innové dans la prière, comme ajout ou diminution, ainsi que de toute chose qui n'a pas été rapportée comme venant du prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) ou de l'un de ses compagnons.

Cela, sans se pencher sur les propos de ceux qui délaissent la parole du prophète -salla

Allahu 'alayhi wa salam- et sa sunna en disant : « Nous, nous suivons l'école d'un tel. »

Quatrième point : La perfection (Al ihsan)

Ce point consiste à faire preuve de vigilance, que le serviteur adore Allah comme s'il le voyait. Ce point ne se réalise qu'après avoir complété sa foi en Allah, en ses noms et en ses attributs. Qu'il atteste qu'Allah -ta'ala- est au-dessus des cieus, établi sur Son trône, en train de parler pour ordonner et interdire, en train de diriger les affaires de Ses créatures.

Comme s'il attestait l'ordre d'Allah descendant et remontant vers Lui.

Comme s'il voyait les œuvres des serviteurs présentées à Allah ainsi que leurs âmes lors de leur mort.

Le serviteur témoigne de tout cela avec son cœur ainsi qu'il témoigne des Noms et Attributs d'Allah.

«Al ihsan» est la base de toutes les œuvres du cœur.

En effet, ihsan oblige la pudeur, la vénération, l'admiration, la crainte, l'amour, le repentir, la confiance, l'humilité, le rabaissement à Son égard (qu'Il soit glorifié) en coupant court aux doutes et aux insufflations de l'âme en consacrant le cœur et les préoccupations à Allah.

Le rapprochement du serviteur à Allah se fera en fonction de son «ihsan».

Et par ceci les prières se différencient à tel point, qu'il arrive, que la distance entre la prière de deux hommes, soit aussi grande

que celle qu'il y a entre les cieus et la terre, tandis qu'ils se tiennent debout, s'inclinent et se prosternent exactement de la même manière.

Cinquième point : La faveur

Il consiste à témoigner que toute la faveur vient d'Allah -ta'ala-, celui qui a mis le serviteur debout à tel endroit, qui l'a préparé et qui lui a permis de se mettre debout avec son cœur et son corps pour Sa dévotion.

Et sans Allah -ta'ala- il n'y aurait rien eu de tout cela.

Comme le souligne ces vers que les compagnons récitaient devant le prophète -salla Allahu

'alayhi wa salam- : Par Allah, sans Allah nous n'aurions pas été guidés et nous n'aurions ni donné l'aumône ni prié

Et Allah -ta'ala- a dit :

« Ils te rappellent leur conversion à l'Islam comme si c'était une faveur de leur part. Dis : « Ne me rappelez pas votre conversion à l'Islam comme une faveur. C'est tout au contraire une faveur dont Allah vous a comblé en vous dirigeant vers la foi, si toutefois vous êtes véridiques. »

(Sourate 'Les appartements' verset 17).

Et Allah a aussi dit :

« Dis fasse que j'accomplisse assidûment la prière ainsi qu'une partie de ma descendance. » (Sourate 'Ibrahim' verset 40.)

Donc, la faveur est à Allah seul pour avoir rendu Son serviteur obéissant.

Et ceci est l'un de Ses plus immenses bienfaits sur Son serviteur.

Allah -ta'ala- a dit : « Et tout ce que vous avez comme bienfait provient d'Allah. » (Sourate 'Les abeilles' verset 53).

Et Il a aussi dit : « Mais Allah vous a fait aimer la foi et l'a embellie dans vos cœurs et vous a fait détester la mécréance, la perversité et la désobéissance. Ceux-là sont les biens dirigés. » (Sourate 'Les appartements' verset 7).

Ce point est l'un des plus importants et des plus utiles pour le serviteur.

Plus il revivifie son unicité envers Son Seigneur, plus ce point chez lui sera complet.

Parmi les choses profitables de la reconnaissance de la faveur d'Allah, c'est qu'elle s'interpose entre le cœur et la va-

lité et la fierté provoquée par l'adoration. Ainsi, quand le serviteur témoigne qu'Allah -ta'ala- est celui à qui revient la faveur, celui qui a permis et guidé à la réalisation de l'acte, ce témoignage le détournera de l'ostentation, de la fierté et de l'orgueil.

Sixième point : Le manquement

Certes, même si le serviteur a fait tous ses efforts et tout son possible, il aura quand même un manquement. Le droit d'Allah sur lui est supérieur à ce qu'il a fait.

Ce qu'il doit présenter comme obéissance, adoration et servitude doit être largement supérieur à cela. Et si les serviteurs des rois ainsi que leurs esclaves les servent en les vénérant, les honorant, les respectant, leur donnant de la considération, ayant de la pudeur à leur égard, en ayant peur d'eux et en les craignant, en étant loyaux, de telle sorte qu'ils consacrent à leurs rois leurs cœurs et leurs membres, alors, qu'en est-il si c'est le Roi des rois et le Seigneur des cieus et de la terre ?

Le serviteur a plus besoin qu'Allah lui excuse son adoration et lui pardonne pour son manquement dans celle-ci que de demander une récompense pour son adoration. Et même s'il adore Allah comme il se doit, il n'aura fait que son devoir de serviteur. L'action du serviteur et son dévouement sont ses devoirs en tant que serviteur d'Allah et s'Il le récompensait, ceci ne serait que par pure bienfaisance, faveur et charité et ne fait en aucun cas partie des droits du serviteur.

Par ceci, nous comprenons la parole du prophète -salla Allahu 'alayhi wa salam- : « Personne d'entre vous n'entrera au paradis par ses œuvres. »

Ils (les compagnons) dirent alors : « Pas même toi ? Ô messager d'Allah ! »

Il répondit : « Pas même moi, sauf si Allah me comble de Sa miséricorde et de Sa bienfaisance. »

Anas Ibn Malik -qu'Allah l'agrée- a dit : « On sortira au serviteur, le jour du jugement dernier, trois registres : un registre pour ses bonnes œuvres, un autre pour ses péchés et un autre pour les bienfaits qu'Allah lui a donnés. »

Le Seigneur (qu'Il soit exalté) dira alors à ses bienfaits : « Prenez vos droits dans les bonnes œuvres de mon serviteur »

Alors le plus petit des bienfaits se lèvera et prendra toutes les bonnes œuvres du serviteur et il dira « Par ta puissance, je n'ai toujours pas pris mon droit »

Si Allah veut faire miséricorde à son serviteur, il lui fait don de ses bienfaits, lui pardonne ses péchés, et lui multiplie ses bonnes actions.

Puisse Allah nous a facilité la compréhension □

Par Oumou Djamil
Extrait du livre de l'imam Ibn Abî
Bakr Ibn Qayyim al-Jawziya

LA 'AQIQA' OU LE BAPTEME DU NOUVEAU NE Les règles à suivre !

La 'Aqiqa' est le nom que porte la bête à sacrifier à l'occasion de la naissance

Son jugement

La 'Aqiqa' est obligatoire pour celui qui met au monde un nouveau-né, pour le garçon deux bêtes égales, et une bête pour la fille : d'après Salman Ibn-Âmir El-Dabiy : j'ai entendu le messager d'Allah (paix et salut sur lui) dire : « Pour chaque nouveau-né, une 'Aqiqa', faites donc couler du sang pour lui, et ôtez lui, les impuretés ».

A'icha (qu'Allah l'agrée) a dit : « le messager d'Allah (paix et salut sur lui) nous a ordonné de sacrifier deux bêtes pour le garçon et une bête pour la fille ». D'après El-Hassan Ibn-Samoura, le prophète (paix et salut sur lui) a dit : « chaque nouveau-né

est tributaire de sa 'Aqiqa' qui est sacrifiée le septième jour. Son crâne est aussi rasé et un nom lui est donné ce jour-là ».

Son moment

La sounna est de faire le sacrifice le septième jour de la naissance de l'enfant, si ce n'est pas possible, alors le quatorzième jour, sinon, le vingt et unième jour. Selon Bourayda, le prophète (paix et salut sur lui) a dit : « la 'Aqiqa' est immolée le septième jour, ou le quatorzième jour, ou le vingt et unième »

Ce qui est méritoire de faire pour le nouveau-né

Il est méritoire de faire son 'tahnîk' : ceci consiste à bien mâchouiller une datte, puis de lui en essuyer sur la gencive. Il est éta-

blit dans El-Boukhâri et Mouslim que Abou-Moussa (qu'Allah l'agrée) a dit : « j'ai eu la naissance d'un garçon que je l'ai emmené au prophète (paix et salut sur lui), il l'a alors nommé Ibrahim et a fait son 'tahnîk' avec une datte » El-Boukhâri a rajouté : « et lui a fait des invocations pour le bérîr ». Il faut lui raser le crâne le septième jour, et donner une aumône équivalente au poids des cheveux en argent.

D'après El-Hassan Ibn-Samoura, le prophète (paix et salut sur lui) a dit : « chaque nouveau-né est tributaire de sa 'Aqiqa', qui est sacrifiée le septième jour. Son crâne est aussi rasé et un nom lui est donné ce jour-là ».

Selon Abou-Râfi', le prophète (paix et salut sur lui) a dit à sa fille Fatima lorsqu'elle a accouché de Hassan « rase lui son crâne

et fait une aumône en donnant aux pauvres l'équivalent du poids de ses cheveux en argent ». Le circoncire le septième jour : pour ce qui a été rapporté par El-Mou'jam el-saghir, selon Jâbir : « le prophète (paix et salut sur lui) a sacrifié des 'Aqiqa' pour Hassan et Hussein, et les a circoncis le septième jour ».

El-Tabarâni a aussi rapporté dans El-awsat, que Ibn-Abbâs a dit : « Sept choses font partie de la sounna concernant le nouveau-né et son septième jour : un nom lui est donné, il est circoncis et les impuretés lui sont ôtées, son oreille est percée, une 'aqiqa' est immolée, son crâne est rasé, il est essuyé avec le sang de sa aqiqa, et le poids de ses cheveux en or ou argent est donné comme aumône. ».

El-Albâni a cité ce hadith dans Tamâm el-minna(68). Ces deux hadiths qui sont faibles se renforcent entre eux, car ils sont rapportés par des chemins différents et leurs chaînes de transmission ne comportent aucun accusé □

DJIHAD

Les véritables acceptions

Le djihad est assimilé à la guerre. Cette définition « occidentale » réduit le champ du mot et pire, dénature sa principale acception. Etymologiquement, le terme djihad signifie effort. Nous vous présentons les différentes catégories de djihad en islam selon, principalement les recherches du savant Ibn Qayyim.

Si on connaît le (jihad), on sait qu'il en existe quatre catégories : 1- Le jihad de l'âme.

2- Le jihad contre le diable (shaytan).

3- Le jihad contre les mécréants.

4- Le jihad contre les hypocrites.

Le jihad de l'âme se subdivise lui-même en quatre catégories :

1- Le jihad de l'âme qui consiste en ce qu'on s'efforce de lui inculquer la Guidance et la religion de la Vérité, en dehors desquelles elle n'a ni salut, ni félicité ni dans cette vie ni dans l'au-delà. Tant qu'elle manque à son accomplissement, elle est affligée dans les deux demeures [ici-bas et dans l'au-delà].

2- Le jihad de l'âme qui consiste en ce que les actes soient conformes à la religion après en avoir pris connaissance. Sinon, la

simple connaissance non suivie des actes, même si elle ne lui nuit pas, ne lui est bénéfique en rien.

3- Le jihad de l'âme qui consiste à prêcher la religion (da'wa) et à l'enseigner à qui ne la connaît pas. Sinon, on fait partie de ceux qui taisent ce qu'Allah a révélé comme Guidance et comme preuves. Ainsi les actes [accomplis conformément à la religion alors qu'on s'abstient de la prêcher], même s'ils ne nuisent pas, ne sauveront pas pour autant du châtement d'Allah.

4- Le jihad de l'âme qui consiste à patienter devant les difficultés de la prédication (da'wa) pour Allah, les tourments de la vie terrestre, et à supporter tout cela pour Allah.

Si ces quatre conditions sont remplies, alors l'individu fait partie des élus du Seigneur

(rabbanîyyoun). Les pieux prédécesseurs (salafs) sont unanimes autour du fait que le savant ne mérite pas d'être nommé élu du Seigneur (rabbanî) tant qu'il ne connaît pas la Vérité, n'agit pas conformément à elle, et ne l'enseigne pas. Ainsi, celui qui connaît, enseigne et agit est qualifié de majestueux dans le royaume des cieus.

Quant au jihad contre le diable (Shaytan), il se subdivise en deux catégories :

1- Le jihad contre le diable (shaytan) qui consiste à repousser les ambiguïtés qui peuvent se présenter au serviteur ('abd) et les doutes qui assaillent la foi.

2- Le jihad contre le diable (shaytan) qui consiste à repousser les désirs corrompus et les passions qu'il rencontre.

La première forme de jihad est immédiate-

ment suivie de la certitude.

La deuxième forme de jihad est immédiatement suivie de la patience.

Allah -Ta,âlâ- a dit :

« Et Nous avons désigné parmi eux des dirigeants qui guidaient (les gens) par Notre ordre aussi longtemps qu'ils enduraient et croyaient fermement en Nos versets. » (Sourate 32, verset 24).

Il a informé que la conduite de la religion ne s'obtient que par la patience et la certitude. La patience repousse les passions et les souhaits corrompus, tandis que la certitude repousse les doutes et les ambiguïtés.

Le jihad contre les infidèles et les hypocrites, il se subdivise en quatre catégories :

1- Par le cœur.

2- Par la langue.

3- Par les biens matériels.

4- Par l'âme.

Le jihad contre les infidèles ne se fait plus spécialement par la main et n'a lieu que lorsque les croyants sont persécutés dans leur foi. Quant au jihad contre les hypocrites il se fait par la langue □

Par M N

« L'Autre Regard »

Le prochain nom de votre journal

Voilà deux ans que le mensuel d'informations islamiques est dans vos kiosques. En deux ans, nous avons reçu des critiques, des suggestions dans le but d'améliorer le contenu de votre journal pour vous satisfaire davantage. Nous vous sommes très reconnaissants pour cette marque d'attention et de confiance. A Allah, qu'il plaise de vous en récompensez par le bien. Toujours dans cette dynamique d'amélioration, il nous plaît de porter à votre connaissance du changement très prochain de la dénomination de votre journal. Désormais, le Vrai visage de l'Islam, s'appellera Journal « L'Autre Regard ». Outre ce changement, et ayant pris acte de vos suggestions, le contenu également va connaître une légère modification. C'est le lieu ici de réitérer nos remerciements à tous lecteurs et de vous prier de continuer de nous apporter vos critiques et suggestions.

La Direction

OUMMA

Les causes de la désunion et quelques remèdes

Ceci est un texte du savant Ibn Taymia sur les causes de la divergences ainsi que les solutions pour y mettre fin.

Allah dit : « *Ceux qui ont reçu le Livre n'ont divergé que par jalousie les uns envers les autres et par esprit de rivalité (baghyan), après que le savoir leur fut parvenu* », nous informant ainsi que leurs divergences sont apparues après que leur fut parvenue la connaissance, laquelle leur indiquait très clairement ce dont ils devaient se garder.

En effet, Allah ne laisse pas un peuple s'égarer après les avoir guidés, excepté après leur avoir

dit ce qu'ils devaient éviter. Allah nous informe également que la raison de leur mécontente n'est que jalousie mutuelle et inimitié. « *Al-Baghy* » signifie dépasser les limites - comme l'a indiqué Ibn Omar dans son commentaire du verset, « l'arrogance et la jalousie » - suite à des *Ijtihads* différents qui ont été émis sans s'appuyer sur le savoir. Cependant, le terme *al-*

Baghy ne renvoie pas à la divergence - celle-ci permise - qui surgit entre les savants, car *al-*

Baghy est soit la négligence ou l'omission de la vérité, soit le fait de dépasser les limites. On dépasse les limites quand on abandonne ce qui est obligatoire, ou bien quand on réalise ce qui est interdit, et il va sans dire que la division et la désunion en sont les conséquences logiques.

On trouve un exemple de ce qui précède dans ce qu'Allah dit à propos des Gens du Livre :

« *Et de ceux qui disent: «Nous sommes chrétiens», Nous avons pris leur engagement. Mais ils ont oublié une partie de ce qui leur a été rappelé. Nous avons donc suscité entre eux l'inimitié et la haine jusqu'au Jour de la Résurrection.* » [Sourate Al-Maidah 5:14].

Ainsi, Il nous informe que c'est dans leur oubli même (ou leur abandon) d'une partie du

Message - et l'on entend par là le fait de délaissier une partie de ce qui leur avait été commandé - que réside la cause de leur inimitié et de leur haine.

C'est précisément ce qui se produit parmi les adhérents à notre religion, les différents partis qui sont en désaccord sur leurs principes et dans de nombreuses choses secondaires - lesquelles sont présentes chez les savants comme chez les simples croyants - à un tel point que cela nous rappelle les deux peuples dont l'un dit de l'autre : « *Ceux-là n'ont aucun fondement.* ».

Tel est ce que l'on trouve d'une part chez les juristes, qui retiennent l'aspect externe de la religion, d'autre part chez ceux qui empruntent la voie du soufisme (*tassawuf*) et s'attachent à son aspect interne; chacun d'entre eux renie la voie de l'autre

en affirmant que ses adeptes ne font pas partie du Peuple de la religion, ou bien ils entrent en opposition, tout comme s'opposent ceux qui considèrent l'autre comme étant hors de la religion. Ainsi surgissent entre eux l'inimitié et la haine.

Ceci se produit parce que Allah a ordonné que l'on purifie le cœur, tout comme Il a ordonné que l'on purifie le corps. Ces deux aspects de la purification font partie de la religion que Allah a commandée et rendue obligatoire. Allah dit : « *Allah ne veut pas vous imposer quelque gêne, mais Il veut vous purifier et parfaire sur vous Son bien-fait. Peut-être serez-vous reconnaissants* » [Sourate Al- Maidah 5:61]

« *On y trouve (dans la mosquée) des gens qui aiment bien se purifier, et Allah aime ceux qui se purifient* » [At-Tawbah 9:108]

« *Car Allah aime ceux qui se repentent, et Il aime ceux qui se purifient* » [Sourate Al-Baqarah 2:222]

« *Prélève de leurs biens une Sadaqa par laquelle tu les purifies et les bénis* » [Sourate At-Tawbah 9:103]

« *Voilà ceux dont Allah n'a point voulu purifier les cœurs* » [Sourate Al- Maidah 5:41]

« *Les associateurs ne sont qu'impureté* » [Sourate At-Tawbah 9:28]

Ainsi, il apparaît que le souci de nombreux juristes et celui du croyant ne concerne que la purification corporelle; leur préoccupation et leurs agissements transgressent les exigences de la *Sharia'ah*. En outre, ils abandonnent ce qui leur a été commandé et recommandé concernant la purification du cœur et ne comprennent la purification que dans son sens corporel. Par ailleurs, beaucoup de soufis ne sont préoccupés que par la purification du cœur, ce qui les conduit à transgresser les exigences de la *Sharia'ah* dans leur souci et leurs agissements. Avec cela, ils abandonnent ce qui leur a été commandé et recommandé concernant la purification corporelle.

C'est ainsi que le premier groupe est extrême dans son gaspillage de l'eau, et par sa tendance à considérer comme impur ce

qui ne l'est pas, se tenant éloigné également de ce qui n'a pas été interdit par la religion, cependant que leurs cœurs renferment diverses nuances de jalousie, d'arrogance et de haine envers leurs frères. Il y a ici une ressemblance évidente avec les Juifs.

Quant à l'autre groupe, son extrémisme le conduit à la négligence; à force de tant de zèle à vouloir préserver le cœur, il en vient à ignorer le savoir obligatoire de ce qui, justement, permettait de préserver le cœur en l'empêchant de désirer le mal. C'est ainsi qu'ils ne font pas la différence entre, d'une part, empêcher le cœur de désirer le mal, d'autre part le préserver par sa propre connaissance du mal et la connaissance de ce qu'on lui a commandé. A cette négligence et à cette ignorance il faut ajouter le fait qu'ils ne se préservent pas de ce qui est impur, établissant ainsi la purification obligatoire de la même manière que les Chrétiens.

L'inimitié, donc, a surgi entre ces deux groupes car ils ont abandonné une partie de ce qu'on leur a ordonné et aussi à cause de l'exercice de leur « *Baghy* » soit par l'ignorance délibérée ou l'omission de la vérité, soit par l'inimitié et l'oppression. « *Al-Baghy* » surgit parfois entre les gens, ou bien quelquefois lorsqu'il est question des droits d'Allah - le terme sous-entend ces deux possibilités. C'est pourquoi Allah dit : « *par jalousie les uns envers les autres et par haine* », car chaque groupe faisait preuve de « *Baghy* » envers l'autre en ne reconnaissant pas les droits de ce dernier et en lui témoignant son inimitié ouvertement. Allah dit :

« *Et ceux à qui le Livre a été donné ne se sont divisés qu'après que la preuve leur fut venue* » [Sourate Al-Bayyinah 98:4]

« *Les gens formaient (à l'origine) une seule communauté (croyante). Puis, (après leurs divergences), Allah envoya des prophètes comme annonceurs et avertisseurs; et Il fit descendre avec eux le Livre contenant la vérité, pour régler parmi les gens leurs divergences. Mais, ce sont ceux-là mêmes à*

qui il avait été apporté, qui se mirent à en disputer, après que les preuves leur furent venues, par esprit de rivalité! » [Sourate Al-Baqarah 2:213]. « *Ceux qui émettent leur religion et se divisent en sectes, de ceux-là tu n'es responsable en rien* » [Sourate Al-Anam 6:159].

« *Revenez repentants vers Lui; craignez-Le, accomplissez la Salat et ne soyez pas parmi les associateurs, parmi ceux qui ont divisé leur religion et sont devenus des sectes, chaque parti exultant de ce qu'il détenait* » [Sourate Ar-Rum 30:31-32]

Cela s'explique par le fait que chacune des divisions parmi les polythéistes vénait le dieu dicté par ses propres désirs, quel qu'il fût, et Allah dit : « *ce à quoi vous appelez les polythéistes leur est pénible* ».

« *Ô Messagers! Mangez de ce qui est permis et agréable et faites du bien. Car Je sais parfaitement ce que vous faites. Cette communauté, la vôtre, est une seule communauté, tandis que Je suis votre Seigneur. Craignez-Moi donc. Mais ils se sont divisés en sectes, chaque secte exultant de ce qu'elle détenait* » [Sourate Al-Muminune 23: 51-53].

Enfin, il apparaît que l'unité ne peut se réaliser qu'en prenant en compte la religion dans son ensemble et en agissant d'après la totalité de ses enseignements; telle est l'adoration du Dieu

Unique sans aucun associé, comme Il l'a ordonné, une adoration qui s'exprime à la fois intérieurement et extérieurement. La désunion résulte d'une part de l'abandon d'une partie de ce qui a été commandé au serviteur, d'autre part du sentiment de « *al-Baghy* ».

Les fruits de l'unité sont les suivants: la compassion et le plaisir d'Allah, sa bonté qu'Il répand sur Ses serviteurs, le bonheur dans ce monde et dans l'au-delà et, enfin, des visages illuminés (au Jour du Jugement).

Par contre, les fruits de la désunion sont les suivants: le châtement d'Allah, sa malédiction et des visages sombres - or, le Messager -*sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam*- a renié de telles personnes.

Que le consensus soit une preuve définitive est démontré en partie par ce qui précède car, lorsque l'on s'unit, cela implique une obéissance unanime à Allah et par conséquent la bénédiction de Sa Compassion. Or, on ne peut obéir à Allah et obtenir Sa Compassion à travers une action qu'Il n'a pas commandée, que ce soit dans la croyance, la parole, ou bien l'action. En effet, s'il devait jamais y avoir une parole ou une action sur laquelle il y ait consensus et qui n'ait pas été commandée par Allah, alors il n'y aurait pas ici obéissance à Allah, et ce ne serait pas non plus un moyen pour obtenir Sa Compassion. C'est sur ce principe que 'Abou Bakr al-Aziz se fonde au début de son ouvrage intitulé « *at-Tanbih* » □

Source : Majmou' Al-Fatawa, volume 1, page 14-17.



IMAM ABDALLAH OUEDRAOGO

« Les considérations ethniques n'ont rien à voir avec le mariage islamique »

Le Cheikh Ouédraogo Abdallah, imam de la Mosquée Nouroullahi de la Patte d'Oie nous parle ici du mariage en islam. Dans l'entretien que nous avons eu avec lui, il a été question de la place du mariage en islam, de son importance. Nous avons également abordé la question du divorce en islam, même si on ne se marie pas pour divorcer. Le cheikh a prodigué de sages conseils aux jeunes couples. C'est un entretien digne d'intérêt à lire.

Que signifie le mariage en islam ?

Nous demandons protection auprès d'Allah contre le diable banni. Nous louons Allah pureté et gloire à lui. Nous l'implorons également de prier sur le prophète (psl), sur sa famille et ses compagnons. Le mariage en Islam est une pratique qui permet au musulman de mieux vivre sa vie d'ici-bas pour mieux préparer celle de l'au-delà. C'est l'union entre deux croyants, un homme et une femme, sur la base de la foi dans le but d'augmenter leur foi en Dieu. De ce fait il est fortement recommandé de se marier en islam.

Peut-on dire qu'il est une obligation de l'instar des cinq prières quotidiennes ou le jeûne de ramadan ?

Pas du tout. Dieu demandera compte à tout musulman ayant négligé ou délaissée la prière ou le jeûne. Contrairement au mariage, si le musulman qui choisit de ne pas se marier ne tombe pas dans la fornication, la perversion et autres, Dieu ne lui demandera pas compte. Quant à celui qui refuse de se marier et qui tombe dans l'interdit, là, Dieu lui demandera compte.

L'islam reconnaît-il les autres types de mariage ?

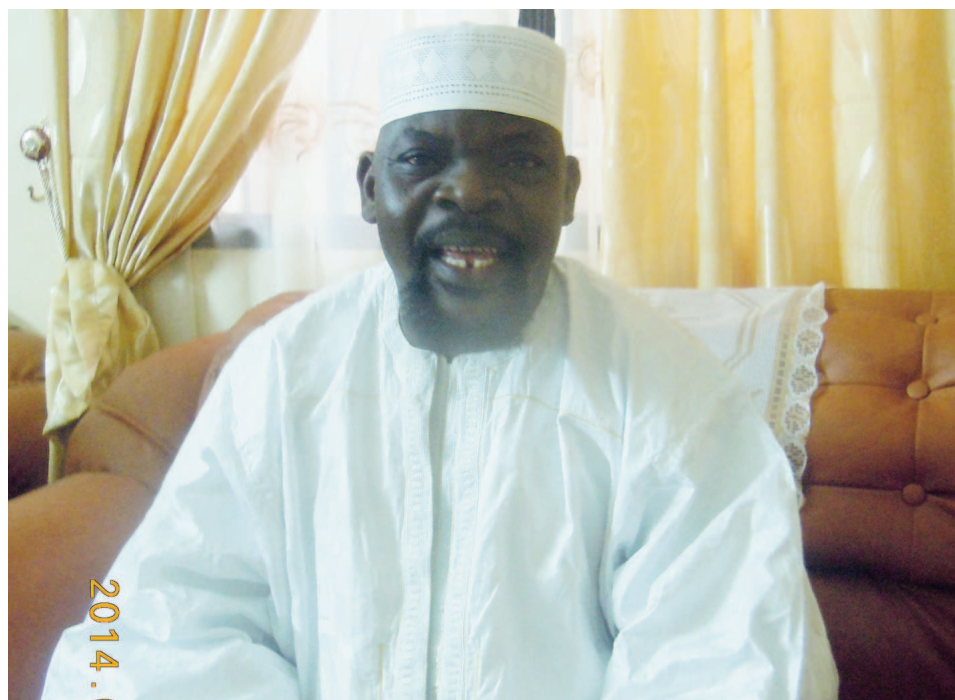
Le mariage coutumier est accepté et validé si cela respecte la tradition. Ce qui est différent de celui qui vole une femme et qui ne suit pas les règles. Le mariage célébré dans les autres religions est aussi accepté. Ces types de mariage sont valides. Si ces derniers venaient à devenir musulmans ils n'auront plus à se remarier. Un chrétien qui se marie à l'église, une fois, n'a pas besoin de se remarier s'il se convertit en islam.

Est-il possible de faire le choix de vivre sans femme selon la charia ?

Il est possible comme je l'ai déjà développé. Mais cela ne fait pas l'honneur du musulman. Il est très déconseillé de le faire.

Quelle peut être la morale du mariage ?

C'est de vivre selon les règles établies par Allah tout en contribuant à la pérennisation de l'espèce humaine. Il y a la sauvegarde des mœurs et l'équilibre qu'il procure en matière de l'épanouissement



dans la vie de l'homme en général et celle du musulman en particulier.

De nos jours, on remarque que les jeunes préfèrent avoir des relations entre eux avant de s'engager ?

C'est abominable. Tout ceci dénote de l'ignorance de la religion. Il est formellement interdit en islam d'avoir des relations intimes avec une femme avant de l'épouser. En réalité, cette manière de faire pénalise même les femmes. Elles deviennent des objets que les hommes essaient afin de voir s'il y a convenance. C'est un grand péché pour un musulman de vouloir connaître intimement son épouse avant le mariage.

On ne va pas aussi prendre une femme qu'on ne connaît pas. Il y a que l'Islam demande que l'on fasse un bon choix ?

L'islam a une méthode de jauger les choses pour le mariage. D'abord c'est la foi (la pratique de la religion) pour ce qui concerne l'homme et ensuite vient le caractère. Tout homme ayant une foi et un bon caractère peut mériter une musulmane. C'est un propos du prophète (psl). Ici, la foi c'est la compréhension de l'Islam et sa mise en application. Le caractère, c'est la dignité et la justesse dans les choses.

Pour le cas de la femme, le prophète (psl)

nous a dit ceci : « L'on épouse une femme pour quatre raisons, sa foi, sa beauté, la noblesse de sa famille et sa richesse. Epousez celle qui a la foi si vous ne voulez pas être des perdants ». Sans la foi de la femme, il serait difficile que les choses marchent. C'est pour cette raison que le prophète (psl) recommande celles qui sont religieuses, car elles vous permettront de souffler. Faire le bon choix n'a rien à voir avec des relations intimes du point de vue de l'islam.

Pour rester dans le choix de la femme, nos filles sont dans le voile, comment les contempler pour faire le choix ?

Dieu a honoré la femme. Le voile est un devoir afin que la femme se couvre du regard des hommes. Toutefois, il est permis de contempler son visage, sa forme, sa taille. Faisons les choses dans les règles de l'Islam. L'essentiel, c'est le visage, la taille ainsi que la forme.

De nos jours également même en Islam, le matériel est toujours au centre des mariages ?

Nous disons que c'est une contradiction très grave. Quand on se dit musulman respectant la sunna, c'est des choses à bannir. Le seul salut dans nos vies de couple, c'est le recours à la foi. Il n'y a pas que ça. Il y a aussi le cas des ethnies. On trouve

des musulmans qui refusent de donner en mariage leur fille parce qu'ils trouvent qu'avec la famille x, il ne peut y avoir de mariage sur le plan ethnique. Cette considération en islam n'est pas loin de la mécréance. C'est de mécroire en Dieu, que de croire à de telles choses. Dieu est clair sur la base de cette question : « nous vous avons créés d'un homme et d'une femme, ces deux ont répandu sur la terre beaucoup d'hommes et de femmes. Je vous ai fait en tribues, en peuples afin que vous vous connaissiez, et le plus noble d'entre vous auprès d'Allah est le plus pieux ».

Dire qu'une telle famille ne se marie pas à une autre pour des raisons ancestrales n'est pas islamique. Tout musulman étant dans cette considération doit se purifier la foi et se remettre à Dieu. On ne peut pas vouloir vivre pleinement sa foi religieuse musulmane et avoir des considérations antéislamiques.

Aujourd'hui également les mariages islamiques ne sont pas à l'abri des célébrations fastes ?

C'est une innovation, qui est devenue une habitude. Les gens sont victimes de leurs propres pratiques. Ils ont ajouté des pratiques qui sont finalement nuisibles pour eux. Le mariage en islam est très simple. Par exemple quand on voit ces courses aux honneurs pendant les mariages musulmans, c'est déplorable. On a copié les autres. Ce qui revient à abandonner nos propres valeurs. On a perdu beaucoup de valeurs dans la célébration des mariages musulmans.

Que dites-vous du mariage imposé ?

L'islam interdit ce type de mariage.

Quelles sont les règles à observer pour épouser une femme divorcée ou veuve ?

Deux éléments à observer. Soit elle est divorcée de son mari ou elle est veuve. Maintenant, il y a à observer le délai de viduité. S'il s'agit d'une femme divorcée, son délai est de trois mois dix jours. Celle dont son mari est décédé, il est de quatre mois dix jours. Une fois cela épuisé, vous pouvez prétendre à elles en respectant les règles canoniques en la matière.

Parlez-nous du divorce en islam ?

Divorcer en islam c'est possible. On peut se marier à quelqu'un qui vous a trompé sur certaines choses dans le contrat. Il y a des cas où la vie devient insupportable, là aussi, il faut le divorce comme solution, sinon il peut y avoir mort d'homme. L'islam n'encourage pas le divorce. Mais il l'a prévu. Cependant il y a toute une procédure à respecter.

Pourquoi l'islam autorise-t-il la polygamie vue aujourd'hui comme une violence faite aux femmes ?

L'islam est une religion réaliste. Vous pouvez ne même pas vous marier si vous êtes capable de ne pas désobéir aux ordres d'Allah. Si une seule femme vous suffit et que vous ne serez pas tenté de commettre la fornication, vous pouvez-vous contenter d'une seule. Mais l'expérience a démontré que les gens épousent une femme tout en continuant avec des relations extraconjugales. Vu cet état de fait, l'islam ouvre la porte. Mais là encore, il y a des conditions à respecter. Donc, on n'épouse pas plusieurs femmes alors que des conditions ne sont pas réunies. Il faut avoir les moyens matériels de les entretenir, il faut être équitable. Selon la charia, même s'il y a des moyens, on ne doit pas dépasser le nombre quatre. Un musulman qui marie une cinquième femme a franchi la ligne rouge.

Des fois on entend certains dirent qu'ils ont prélevé leur première épouse en zakât afin de pouvoir marier une autre,



pour ne pas excéder le nombre quatre ?

Tout le monde sait que la zakât concerne les biens. L'être humain n'est pas un bien. Ce sont peut-être des individus qui raillent les principes d'Allah et cela est dangereux pour eux. Ce qu'on peut faire, c'est de divorcer pour épouser une autre femme. Chose qu'un musulman digne de ce nom ne peut faire. Pour divorcer, je l'ai déjà dit, il y a des conditions.

On note beaucoup de divorces dans les couples musulmans ? Qu'est-ce qui peut expliquer cela ?

Vous savez, il y a plusieurs causes. Souvent c'est l'insatisfaction sur tous les plans, même sexuel. Il y a aussi le manque de dialogue et de compréhension mutuelle. Tout cela dénote du peu de foi des musulmans.

Des conseils aux couples musulmans pour une vie meilleure ?

Ce n'est pas simple de vivre à deux. Il faut le dire. En plus quand on base tout sur le matériel, ce n'est pas aussi évident. Il faut un minimum de confort certes, mais c'est vraiment en menant une vie conjugale basée sur la foi que les jeunes couples pourront mieux s'apprécier et s'aimer pour la vie. Il faut aussi que chaque couple tire les leçons de ses propres parents en matière de vie commune. C'est important. Il faut éviter de prêter l'oreille à tout bon passant. Les jeunes femmes sont sensibles aux ragots. Les jeunes épouses doivent comprendre qu'elles peuvent tout faire pour maintenir leur couple. Il ne sert à rien de vouloir être dur, cherchez plutôt à comprendre votre épouse. Tâchez à ce qu'elle vous comprenne et travaillez ensemble pour votre bonheur et celui de vos enfants. Pour le musulman, c'est l'au-delà qui reste l'objectif final. C'est dans cette entente dans les épreuves que le paradis s'obtiendra.

Votre mot de la fin ?

C'est encore une fois vous remercier pour ce que vous faites pour le pays et pour les musulmans en particulier. Dieu sera votre secours, qu'il vous fortifie. Vous faites un travail dont beaucoup ne comprennent pas encore l'importance. Un jour viendra où ils comprendront, InchAllah ☐

Par Arouna Guigma

RIM TOP SERVICE

INFORMATIQUE / BUSINESS - FORMATION-CREATION DE SITE-CONSEIL-AUDIT-SECRETARIAT PUBLIC
Formation intense en informatique répartie en Modules (M) :M1 ; M2 ;M3 ;M4

Cel : 70303901/78176228/76625918
E-mail : oalmalick@gmail.com

Modules	Coût à l'atelier	Coût en déplacement	Durée/heure
M1 : initiation de base, maîtrise du clavier, internet	10 000 FCFA	20 000 FCFA	15 h (15 jours max)
M2: base bureautique (Word, Excel, Internet)	15000 FCA	25 000 FCFA	30 h (max 30 jours)
M3 : Base bureautique, Powerpoint ou Publisher	25000 FCA	40 000 CFA	45 h (Max 60 jours)
Formation Approfondie	≥50 000 FCA	70 000 FCFA	60 h (60 jours max)

FETE DE TABASKI

Sermon de l'imam Khalid Iboudo

Nous avons retenu pour vous le sermon de la fête de l'aid el kabir présenté par l'Imam Khalid Iboudo de l'AEEMB et du CERFI.

Louanges à Allah, maître et Seigneur des univers. Louanges à Lui comme il sied à la grandeur de son trône et à la munificence de sa face. J'atteste qu'il est unique sans associé et j'atteste que Mohammed (saw) est son messenger. Paix et salut sur ce noble envoyé, sur tous les prophètes et messagers, leurs familles, leurs compagnons et sur tous ceux qui les suivent jusqu'à la fin des temps.

Louanges à Allah, qui par sa miséricorde, nous donne à travers le temps et l'espace des occasions et des motifs pour nous souvenir de Lui et nous repentir. C'est ainsi qu'il vient à nous chaque nuit au dernier tiers, chaque vendredi, chaque ramadan, et j'en oublie.

Et c'est ainsi qu'il nous offre à travers le hadj et les lieux saints une des manifestations sublimes de son amour pour sa création en général et pour l'espèce humaine qu'il a honoré en particulier. En effet ces lieux, Makkatal Moukarrama (La Mecque la Bénie), Madinatoul Mounawarra (Médine la Lumineuse) et Masjdoul Aqsa (la mosquée éloignée) sont des symboles forts qui nous enseignent le sens du retour vers l'essentiel et nous conforte sur l'unicité et la fraternité humaine au-delà des âges, des lieux et des différences de races et de langues qui en sont nées. A travers ces lieux, l'itinérant refait le parcours du Patriarche Ibrahim (AS) et des prophètes qui l'ont suivi mais il vit aussi l'initiation des prophètes qui l'ont précédé car La Kaaba est la première maison édifiée sur terre pour témoigner de l'unicité d'Allah et La tradition islamique fait de Arafat le lieu de repentir de nos pères Adam et Eve.

Dans le pèlerinage, on a le concentré de tous les actes d'adoration et on vit l'expérience humaine la plus extraordinaire car on y rencontre des gens de tous pays et de toutes conditions, ayant laissés leurs patries lointaines, leurs familles et leurs biens qu'ils chérissent pour venir communier avec d'autres hommes. Une manière on ne plus claire de nous rappeler notre lien nécessaire et indispensable avec les autres sans lesquels on n'est rien car Allah est avec nous où que nous sommes : « où que vous tourniez, vous trouverez la face Allah » car il est le maître de l'orient et de l'occident et avant même qu'il n'y ait le temps et l'espace Allah était car Il est le créateur du temps et de l'espace.

Le voyage aux lieux saints n'est donc pas un voyage pour rencontrer Allah mais un voyage par Allah pour rencontrer d'autres hommes et se reconnaître en eux. « **Nous vous avons créés d'un homme et d'une femme et nous vous avons répartis en nations et tribus pour que vous vous entre-**

connaissiez. Le plus noble d'entre vous est le plus pieux » coran.

En soumettant sa personne à une discipline qui respecte les droits d'Allah, qui respecte ses propres droits et qui respecte les droits des autres humains et du reste de la création, le pèlerin renoue avec sa prime nature dans laquelle Allah l'a créée. Et ce faisant il renait à la vie et au monde propre comme le jour où sa mère l'a enfanté. Et un tel homme n'a d'autre récompense auprès d'Allah que sa félicité suprême qui est le paradis. C'est le souhait que nous formulons à tous ceux qui ont fait le hadj car nous avons la conviction que de tels élus ont des invocations exaucées pour eux-mêmes, leurs familles, notre nation et le reste du monde. C'est le lieu pour nous ici de traduire notre compassion aux familles des pèlerins décédés et d'invoquer Allah qu'ils reposent en paix dans sa terre de prédilection. Qu'Allah ait en charge leurs charges habituelles car c'est pour Lui qu'ils ont voyagé.

Vous comprenez pourquoi la réussite de l'organisation du pèlerinage reste toujours pour nous une préoccupation. En plus de ses retombées individuelles et collectives, c'est un devoir de la communauté de s'occuper de ses membres car « **le dirigeant d'un groupe est son serviteur** » *hadith*. La participation de notre pays au hadj ne date pas d'aujourd'hui et les formules expérimentées sont aussi nombreuses. Même si on n'a pas encore la meilleure formule, il est indéniable que des progrès notables ont été faits. C'est l'occasion pour nous de féliciter tous les acteurs grâce auxquels ces acquis ont été engrangés, et parmi eux en bonne place l'état qui, à travers ses administrations impliquées veillent à la sérénité de ses citoyens quand ils sont hors du pays. Nous osons croire que les améliorations vont se poursuivre surtout si des bilans responsables sont faits à la fin de chaque édition. Nous ne pouvons pas passer sous silence certains aspects qui méritent un traitement efficace et diligent : les conditions du transporteur et la gestion du quota alloué à notre pays.

Les difficultés liées à l'organisation ne sont que la traduction de l'état de notre communauté musulmane. Forte de 60% de la population, elle peine à s'organiser et à mener des actions unitaires. Et pourtant les chantiers ne manquent pas : l'éducation, la santé, le logement, l'emploi des jeunes, la condition de la femme sont autant de secteurs sociaux de bases qui demandent notre contribution en tant que communauté porteuse de foi et dotée d'une éthique. On ne peut pas continuer à être fier de 60% si on ne pèse pas autant dans les actions. Notre

devoir de présence sociale et citoyenne doit être un puissant levier pour faire bouger les lignes au niveau de la FAIB dont nous attendons impatiemment le congrès annoncé et pour laquelle nous faisons les meilleures invocations. Il faut souligner ici avec force la responsabilité des savants musulmans, portevoix quotidiens de la communauté, qui peuvent nous rendre un grand service s'ils prêchaient dans le sens de l'unité comme ils le font abondamment sur d'autres sujets.

Frères et sœurs dans la foi, nous célébrons cette fête de tabaski au moment où notre espoir est grand sur la saison hivernale sur laquelle pesaient beaucoup de craintes. Nous rendons grâce à Allah pour l'allure des choses à l'heure actuelle et nous continuons les invocations pour lui demander de bonnes récoltes. Les autorités de notre pays se doivent de rester vigilantes comme elles l'ont d'ailleurs fait jusque-là, pour anticiper d'éventuels écueils et sécuriser nos populations.

Cette fête du souvenir et de remerciement se tient au moment où les élèves et étudiants reprennent le chemin des classes avec pour défis reculer aussi loin que possible les frontières de l'ignorance et positionner notre pays parmi les nations émergentes. Nos prières en un jour pareil vont aux parents d'élèves et aux autorités scolaires qui se plient quotidiennement à tous les sacrifices pour la réussite de ceux dont ils ont la charge. Nous souhaitons une bonne rentrée scolaire et académique à tous les étudiants et élèves, au corps enseignant et nous prions Allah le tout puissant qu'il mette du civisme, de la discipline et de la responsabilité dans leurs actions quotidiennes car nous savons que les changements opérés dans le secteur susciteront certainement des questionnements. Le droit de manifester est reconnu au citoyen mais le faire en s'attaquant aux édifices publics, au patrimoine commun acquis aux prix de dur labeur et de sacrifices pénibles, s'apparente à un délit. « *Et ne semez pas le désordre sur la terre après qu'Allah l'ait purifiée* ». On ne peut pas crier au manque d'infrastructures tout en s'attaquant au peu qu'on a. Il est vrai que parfois ceux d'en face ne leur facilitent pas la tâche. C'est le lieu pour nous de demander à ceux qui conduisent le continuum et les innovations dans nos universités d'être transparents autant que possibles, de communiquer et d'associer tous ceux qui ont voix au chapitre pour la réussite de ces projets. En effet quand un enseignant ou un étudiant a en mémoire la somme requise pour le continuum et celle dégagee par les mesures sociales au profit des universités, il s'attend à

ce que l'omelette soit à la taille des œufs cassés. De même nous appelons les acteurs de l'enseignement islamique à accélérer les procédures de la convention avec l'état et nos personnes ressources sont disponibles pour les y accompagner. Nous réitérons nos remerciements à tous ceux qui ont fait de nos projets éducatifs comme le collège de L'AEEMB à Nangrin, le centre de santé et les complexes du CERFI dans les régions, une réalité. Du reste, les contributions continuent pour la finition du Centre culturel de l'AEEMB et du lycée de référence au siège national du CERFI. L'encre du savant pèse autant sinon plus que le savant du martyr, nous enseignons le *hadith*.

En un jour pareil plein de repères pour la cohésion et le vivre ensemble on ne peut occulter notre situation politique nationale où deux camps se regardent en face décidés à en découdre s'il en fallait. Pour notre part, nous disons notre attachement à la démocratie car malgré les imperfections que nous lui connaissons elle reste le meilleur système sous nos tropiques. C'est pourquoi nous félicitons les acteurs de la scène politique nationale pour les récents développements opérés dans le sens du dialogue. Nous osons espérer que chacun y mettra de la sincérité et se soumettra à la loi car comme l'a dit Montesquieu, « *il faut de la discipline dans une république* ». Et la règle adoptée devra s'imposer à tous car qui ne sait pas obéir ne doit pas commander non plus. Nul n'est censé ignorer la loi et nul n'en est au-dessus, mais obéir aussi n'a de sens que si l'ordre donné est juste.

La situation actuelle devra interpeller les acteurs politiques qu'ils se rendent compte du désenchantement des populations et singulièrement du désintérêt de la jeunesse à leur endroit à cause des promesses non tenues et des engagements non respectés. Plus personne n'a foi au politiciens et à la politique. Et pourtant elle est une tâche noble quand on a en mémoire des grands hommes de la taille de kwamé Nkrumah, Nelson Mandela et bien d'autres encore qui, dans un système démocratique en construction ont su porter les aspirations de leurs peuples. Nous suivons avec attention l'évolution de la situation et nous œuvrons avec les autres communautés et tous les partisans de la paix pour préserver notre pays du chaos. Notre prophète nous a enseigné ceci ; « *celui parmi vous qui assiste à quelque chose de blâmable, de nuisible, qu'il le rectifie, le redresse, le transforme par son action. S'il ne peut pas le faire par l'action, qu'il le redresse par la dénonciation. S'il ne peut pas le faire par la dénonciation, qu'il en compatisse dans son for intérieur par son cœur* ». Le Faso n'est pas la chose des seuls politiques et nous en avons tous la garde. Qu'Allah préserve notre cher pays de la violence et de l'incertitude.

Frères et sœurs dans la foi nous célébrons dans la joie cette fête au moment où dans d'autres pays de la sous-région les grands

Suite Page 10

RELATIONS INTIMES

Les principes à respecter par tout musulman

Nous poursuivons la série des rappels sur les questions intimes avec le secret espoir que cela permettra de lever les équivoques et de nous éclairer sur un sujet aussi tabou que celui des relations intimes. Nous vous parlons cette fois-ci des principes généraux à respecter dans tout rapport sexuel.

Pour l'islam, la sexualité et tout ce qui y a trait font partie de la nature humaine, et il n'y a pas de tabou qui y serait lié. L'instinct sexuel ne doit donc pas être considéré comme une mauvaise chose en soi. Mais cet instinct ne doit pas non plus être flatté sans cesse. En fait il doit être canalisé. Et c'est avec l'objectif de fournir à l'être humain cette orientation que l'islam lui offre, au sujet de la façon de vivre la sexualité comme au sujet de toute chose, des limites à respecter.

L'islam enseigne de plus que parler de choses intimes doit se faire avec dignité et en utilisant un langage plein de pudeur, comme l'a fait Dieu quand il dit dans le Coran : «... ne les approchez pas» (Coran 2/222) et «... avant que tous deux ne se touchent l'un et l'autre» (58/3).

Les façons de pratiquer les actes non purement culturels sont laissées à l'appréciation de chaque individu. Seulement, même dans ces actes non purement culturels, l'islam offre des règles (des obligations, des interdits, des choses qui sont déconseillées, des choses qui sont recommandées) à respecter. Et c'est le respect de ces principes qui inscrivent du «culte» et du «religieux» dans ces actes à l'origine non purement culturels (c'est ce qui est différent avec l'Occident moderne, pour qui le «religieux» – le lien avec Dieu et la référence à Son agrément – est coupé des choses de la vie). C'est ainsi qu'en islam tout devient sacré. Et c'est bien pourquoi le Prophète (sur lui la paix) avait dit à ses compagnons que les relations intimes entre époux sont un acte rapportant récompense auprès de Dieu. A ses compagnons qui s'en étonnaient, il dit que puisque celui qui le faisait dans l'interdit commettait un péché, celui qui le faisait de la façon permise faisait un acte méritant récompense de la part de Dieu (rapporté par Muslim).

Nous disons donc que pratiquer les actes non purement culturels est laissé à l'appréciation de chaque individu. D'ailleurs, au sujet des relations intimes, Dieu a explicitement dit dans le Coran qu'elles pouvaient être faites «comme vous voulez» (2/223). Quelles sont donc les diverses positions à pratiquer, quels préliminaires adopter, tout cela n'est pas spécifié dans les sources de l'islam mais est laissé à l'appréciation de chaque couple, comme le souligne Shâh Waliyyullâh (*Hujjat ullâh il-bâligha*, tome 2 pp. 356-357).

En effet, étant donné que cela relève de ce qui n'est pas purement culturel ('*âdât*), il n'y a pas besoin du fait que le Prophète ait pratiqué telle chose pour qu'on puisse la pratiquer. La règle est donc la permission

originelle, à condition bien sûr que soient respectés un certain nombre de règles enseignées par l'islam. Et ces règles sont les suivantes.

Tout d'abord il y a bien évidemment l'**obligation, pour les deux partenaires, d'être mariés**.

Il faut ensuite savoir que **la sodomie est strictement interdite** (voir les nombreux hadîths du Prophète à ce sujet, notamment le hadîth rapporté par at-Tirmidhî, n° 1164, et par d'autres). Le Prophète a déclaré que celui qui y avait recours serait éloigné de la miséricorde de Dieu (*mal'ûn*) (Abû Dâouûd, 2162, *hassan* d'après al-Arna'ût). De nombreuses personnes posent la **question de savoir si les fellations et cunnilingus sont autorisés ou pas**. Il y a des avis divergents à ce sujet entre les ulémas... Wahba az-Zuhaylî est d'avis que cela n'est pas autorisé (*Al-Fiqh ul-islâmî wa adillatuh*, 4/2641). Pour al-Qardhâwî, en soi, le fait pour les époux de s'embrasser là où ils le veulent n'a pas été interdit par les sources musulmanes (cf. *Fatâwâ mu'âssira*, 2/353, *Tahrîr ul-mar'a*, Abû Chuqqa, 6/234, où est cité l'avis de Asbagh sur le sujet). Il faut cependant souligner que la substance que les organes génitaux masculins et féminins sécrètent au moment de l'excitation (on ne parle pas de «*al-manî*», émis uniquement au moment de l'orgasme, mais de «*al-madhî*», la substance émise tout au long de l'excitation) est *najis* et il est donc interdit de l'avalier ; même à considérer le second des deux avis que nous avons vus, la permission ne peut donc être que dans la mesure où le partenaire ne va pas avoir recours à une façon de faire qui l'entraînerait sans qu'il s'en rende compte à absorber cette substance.

Il faut également savoir que **pendant la période menstruelle, les relations sexuelles sont interdites** (Coran 2/222), les étreintes et les jeux amoureux restant cependant tout-à-fait autorisés alors (les hadîths sont bien connus à ce sujet).

Certains ulémas ont émis l'avis que lors de certaines nuits (la première, la quatorzième et la dernière du mois lunaire), il est en soi déconseillé que les époux aient des relations intimes (voir *Ihyâ'u 'ûlûm id-dîn*, al-Ghazâlî, 2/80). Cependant, questionné à ce sujet, Ibn Taymiyya dit que cet avis n'a aucun fondement (*Majmû' ul-fatâwâ*, 28/29) ; en l'absence de toute autre raison (par exemple la période menstruelle), les relations intimes sont donc en soi permises quand les époux le veulent.

Nous voudrions aussi dire que si l'islam est strict en ce qui a trait à l'exposition des corps en public, il n'a en revanche ni interdit ni, d'après l'avis auquel va notre préférence, même déconseillé le fait que les époux soient totalement dévêtus (dans un lieu où personne ne peut les voir) ni le fait que les époux voient totalement leur nudité. En effet, des hadîths interdisant ou déconseillant de se dévêtir totalement au moment des relations ou de voir la nudité de son conjoint(e), aucun n'est authentique d'après certains spécialistes du Hadîth (voir *Tahrîr ul-mar'a*, Abû Chuqqa, tome 6 pp. 148-149, et aussi *Adâb uz-zafâf*, al-Albânî).

Il faut également rappeler que les sources musulmanes enseignent que la satisfaction sur le plan intime n'est pas seulement un des droits du mari, mais également un des droits de l'épouse (*Tahrîr ul-mar'a*, tome 6 pp. 232-233, où est cité le propos de Ibn Taymiyya sur le sujet). Ici, il faut souligner qu'il ne faut pas négliger les préliminaires (*at-tajammul* et *al-mudâ'aba*) avant les relations intimes (cf. *Zâd ul-Ma'âd*, Ibn ul-Qayyim, tome 4 p. 253). Or, ce point doit faire l'objet d'une attention toute particulière de la part du mari, car l'homme et la femme ne vivent pas leur sexualité de la même manière. L'homme considère que les préliminaires sont quelque chose à faire le plus rapidement possible pour passer ensuite à ce que lui considère être l'essentiel. Alors que pour la femme, l'essentiel est chose différente. Bien plus que cela, la femme, pour pouvoir se donner à son mari, doit faire l'objet de l'attention et de la gentillesse de celui-ci toute la journée. Si le mari estime pouvoir avoir une relation intime avec sa femme malgré le fait qu'il la délaisse tout le temps, il se trompe lourdement. En fait, alors que pour l'homme, la sexualité est beaucoup plus physique, la femme ne peut se donner à son mari que si elle se sent bien avec lui, si elle s'estime en sécurité auprès de lui, si elle y est prête psychologiquement. Le mari doit donc s'efforcer de tenir compte de ce point important.

Toujours en ce qui concerne les principes, nous aimerions également rappeler que le Prophète (sur lui la paix) a recommandé qu'on prononce le nom de Dieu avant les relations intimes («*Bismillâh, allâhumma jannib'na-sh-shaytâna wa jannib-ish-shaytâna mâ razaqtanâ*») (al-Bukhârî et Muslim). Ce fait de prononcer, avant tout acte de bien, le nom de Dieu (par la formule bien connue «*Avec le Nom de Dieu*») (en sus de la demande de protection contre le diable) permet entre autres de se rappeler

qu'il est présent et d'acquiescer la bénédiction liée à son nom (puisque en islam, il n'y a pas de prêtre qui accorderait la bénédiction au nom de Dieu).

Il faut aussi rappeler que le Prophète a déclaré qu'après des relations intimes, le bain complet (*ghusl*) est obligatoire sur les deux partenaires avant qu'ils puissent faire une prière (*salât*) (les hadîths sont bien connus à ce sujet).

Enfin, il est interdit que les époux racontent à d'autres personnes des détails de ce qui se passe pendant leurs relations intimes (voir à ce sujet le hadîth rapporté par Muslim, n° 1437, celui rapporté par Abû Dâouûd, n° 2174, et celui rapporté par Ahmad, n° 26301).

Comment ne pas finir cet article par le rappel que Dieu lui-même a fait dans le Coran ? Rappel qui repose sur l'idée que si l'instinct sexuel est normal et que si les époux peuvent et doivent vivre une sexualité épanouie (comme ils le veulent tant qu'ils ne transgressent pas une limite fixée par les sources musulmanes), ils ne doivent pas oublier les autres aspects de leur être, et notamment le fait qu'ils doivent aussi vivre une spiritualité épanouie, et pour cela pratiquer les actes du culte de Dieu (*salât*, etc.), développer en eux l'amour pour Dieu, la perfection dans l'adoration (*al-ihsân*) et la perfection dans le monothéisme (*at-tawhîd al-kâmil*). Et qu'ils doivent également œuvrer, par l'invitation (da'wa) et l'action, pour la réalisation d'un monde plus humain, d'une société plus juste et plus fraternelle.

En un mot, le fait de pratiquer ce qui est acte de bien et est cause de plaisir ne doit pas engendrer l'insouciance par rapport à ce qui est acte de bien et qui constitue un devoir... Ce rappel, Dieu l'a fait ainsi : immédiatement après avoir déclaré aux humains que les relations intimes pouvaient être faites «*comme vous voulez*», Il leur dit : «*Et préparez pour vous-mêmes. Et craignez Dieu, et sachez que vous le rencontrerez. Et donne la bonne nouvelle aux croyants*» (Coran 2/223).

La solution pour pouvoir se réaliser dans des domaines aussi multiples est de faire sien cet enseignement du Prophète (sur lui la paix) : «*Un temps et un temps*» (Muslim, 2850). «*Un temps*» pour les choses de la vie (*al-'âdât*), vécues d'une part selon les formes que l'on veut mais en respectant les principes enseignés par le Prophète, et d'autre part avec la prononciation du Nom de Dieu et des invocations de circonstances enseignées par le Prophète. «*Et un temps*» pour les choses purement culturelles (*al-'ibâdât*), pratiquées d'une part en respectant les principes enseignés par le Prophète autant qu'en se tenant aux formes qu'il a pratiquées, et d'autre part avec le maximum de présence du cœur. Le tout forme l'adoration de Dieu (*'ibâdatullâh*).

Wallâhu A'lam (Dieu sait mieux) □

Par Anas

ALCOOLISME ET SES EFFETS PERVERS SUR LA SOCIÉTÉ

N'est-il pas temps d'agir ?

L'alcoolisme ! Parlons-en. A voir la prolifération des Maquis et autres lieux d'alcool qui poussent comme des champignons dans la capitale ouaga, on ne peut s'empêcher de s'inquiéter ce que sera cette jeunesse les années à venir. Une jeunesse qui passe le clair de son temps à boire de l'alcool, autorisé comme frelaté ; c'est ce qui se donne à voir dans les coins et recoins de la ville. Malheureusement rien n'est fait par ceux qui ont en charge la santé publique des burkinabè pour venir à bout de ce qui s'apparente désormais à un problème social à multiples inconvénients. C'est ce qui est inquiétant et choquant. Si la jeunesse est le fer de lance d'une société et que l'âne met bas pour que son dos se repose, souvent on perd son latin en voyant notre jeunesse faire de l'alcool un bien précieux.

Au Burkina, à toutes les heures, les débits d'alcool sont ouverts et accessibles à tous les âges. Les avenues sont bordées de Maquis de gauche à droite. Et on y trouve des individus à majorité jeune (c'est ce qui est inquiétant) en train de se doser du soir au petit matin. A côté des boissons alcooliques conventionnées ou autorisées, il faut désormais compter avec les liqueurs frelatées. Au jour d'aujourd'hui, nombreux sont ceux qui se sont abonnés à ces boissons dangereuses pour la vie de l'homme. Depuis la prolifération de cette espèce de boisson, beaucoup de jeunes en ont fait les frais. Au meilleur des cas, ils deviennent des fous errants dans la société distinguant difficilement le bien et du mal. Au pire des cas, cette boisson qui n'est pas chère mais les détruit à petit feu jusqu'à les tuer totalement. Ils sont nombreux ceux qui ont trépassé des suites de la consommation de liqueurs. Nul ne peut comprendre qu'un individu décide de son plein gré d'attenter à sa vie. Les concernés disent consommer cette boisson pour endormir leur réalité quotidienne. Sic. A tort ou à raison, il appartient à l'Etat, le garant de tous ceux qui vivent sur le sol burki-

nabè, de trouver les moyens les meilleurs pour stopper non seulement l'ouverture à tout bout de champ des bars et maquis. Mais surtout de mener une lutte responsable contre la vente des liqueurs. L'Etat ne saurait laisser des individus mus par leurs intérêts pécuniaires contribuer à gâcher l'avenir de ceux sur qui la nation doit compter demain. Dans certains pays qui ont pris à bras-le-corps cette problématique, des mesures contraignantes ont été érigées au grand dam des partisans d'un libéralisme béat qui commande de laisser chacun faire ce qu'il veut de sa vie comme si celle-ci n'était pas qu'un dépôt. Ainsi des pays ont édicté des heures d'ouverture et de fermeture des bars, et débits de boissons. D'autres ont érigé des mesures assez fortes à même de décourager les candidats à l'ouverture de ces débits de boisson. Comparaison n'est pas raison, mais nos autorités gagneraient à s'inspirer de ces exemples pour protéger la jeunesse de ce pays. Déjà en France, le code de santé publique ne tergiverse pas sur la question. En droit pénal français, l'ivresse publique et manifeste (IPM) est une infraction prévue par le code de la santé publique réprimant

l'état d'ébriété sur la voie publique. Cette loi ne sanctionne pas un niveau d'alcool, mais un état alcoolique qui représente un risque pour d'autres personnes ou pour la personne ivre elle-même, et qui crée un trouble à l'ordre public. Cette disposition de par la loi du 23 janvier 1873, a été reprise à l'article L. 76 du Code des débits de boissons, puis dans le Code de la santé publique. La loi française pose le principe général de la répression de l'ivresse dans les lieux publics, citant notamment des lieux particulièrement sujets à la manifestation de cas d'ivresse publique : « rues, chemins, places, cafés, cabarets ». Il faut ajouter à cela le conducteur du véhicule. Une ivresse manifeste est une ivresse notable et certaine. La jurisprudence a déterminé, de façon indicative, les contours de cette qualification : haleine sentant fortement l'alcool, propos incohérents, démarche titubante, perte d'équilibre, yeux vitreux, etc.

Aux Etats-Unis, la consommation d'alcool est interdite aux moins de 18 ans et les prises sont contrôlées. Dès lors que le serveur constate que le preneur est en état d'ébriété, il ne le sert plus. La conscience

est de veille même s'il reste encore des lacunes.

Le combat contre l'alcoolisme mérite vraiment d'être mené. L'alcoolique ne met pas seulement en danger sa propre personne. Par sa faute, il constitue un danger pour la société toute entière. Combien de fois, des accidents de la route ont été causés par des conducteurs en état d'ébriété ? Les fêtes de fin d'années en sont un exemple illustratif à ce propos.

Pour ce qui est du musulman, le Coran a interdit l'alcool et toute matière enivrante, il y a plus de quatorze siècles. Dieu, le créateur et le Tout savant, connaissant parfaitement l'être humain qu'il a créé lui a formellement interdit de s'approcher de l'alcool. Le prophète (psl) réconfortera la position du Coran en proclamant : « *Toute matière enivrante est illicite* ». Ainsi, le Coran entend rappeler à l'alcoolique que son corps n'est pas sa propriété. Il n'en est que le dépositaire.

A ce titre, il ne lui est pas permis de porter atteinte à une chose qui ne lui appartient pas. Le jour de la reddition des comptes, il viendra rendre compte de la gestion qu'il a faite de son corps. C'est toute la philosophie de cette interdiction. Sans oublier que sous le prisme de l'alcool, il peut porter atteinte à la personne d'autrui. Une des causes du grand banditisme par l'effet de courage qu'elles créent chez les consommateurs, les liqueurs sont à bannir de nos sociétés. Au-delà même des lois, des religions, l'intérêt social commande que chacun de nous et l'Etat en premier, sorte le grand jeu pour combattre l'alcool et l'alcoolisme □

AROUNAN GUIGMA

Suite de la page 8

regroupements sont interdits à cause de l'épidémie à fièvre Ebola. Nous savons gré à nos autorités sanitaires et administratives des précautions déjà prises et nous exhortons les populations à faire preuve de compréhension et de collaboration. Nous prions Allah qu'il daigne verser sa miséricorde dans les régions touchées afin de juguler le mal.

D'autres pays d'ici et d'ailleurs sont touchés par une maladie plus grave encore : la violence surtout quand elle est légitimée par des soi-disant religieux : je veux parler essentiellement de Bokoharam, de l'Etat Islamique et d'autres groupes apparentés. L'islam est une miséricorde pour le monde entier; ceci étant, il honore la raison humaine et tolère « *le penser- autrement* » et le coran nous enseigne qu'il n'y a pas de contrainte en matière de foi. Les actions de violences et les crimes à l'endroit de non combattants, l'assassinat de populations innocentes, l'expulsion et la déportation sans raison de personnes d'autres foi comme les yazidis en Irak sont aux antipodes des enseignements de notre foi. Comme dans tous les films de science-fiction, les monstres qu'on fabrique finissent par échapper à leur

générateur. Il est ainsi de ceux qui ont créé et armés les groupes armés pour servir leurs intérêts. Le problème pour nous est que ces monstres s'attaquent aveuglément et ne font pas de quartier. Notre propos ici est de dénoncer de tels agissements, de nous en démarquer et d'en souligner le caractère très contagieux auprès des jeunes dans des sociétés ou est entretenue l'injustice. L'injustice et l'exploitation des hommes sont des terreaux fertiles pour les graines de l'intolérance et la violence. Quelle soient d'origines religieuses ethnique, politiques ou autres. Nos pensées en un jour pareil vont aux populations du Mali, de la Syrie, de Centrafrique, de Palestine, et à tous ceux qui souffrent du fait que d'autres les ont privés de leur liberté. Que la normalité revienne vivement dans ces contrées.

Frères et sœurs dans la foi. La fête de tabaski en célébrant la fin du hadj célèbre surtout la figure emblématique d'Ibrahim qui reste pour nous une référence pour nous sur plusieurs plans :

1-Sa quête d'Allah qui le fait sortir des préjugés de son peuple pour le conduire vers l'Unique. Une leçon pour nous qui vivons une ère de matérialisation effrénée ou la tendance est à exclure Dieu de notre quotidien. Une responsabilité aussi des religieux

qui ne sont pas aussi là où les populations les attendent le plus.

2-Son hospitalité proverbiale qui fait qu'il voit dans tout homme une manifestation de la volonté d'Allah qui l'oblige à l'accueillir, à l'héberger, bref à l'accompagner afin qu'il connaisse Allah. La résultante pour nous est de vivre avec les hommes tout en étant avec Allah et de voir dans nos différences le dessein du très haut de nous mettre en saine compétition. « *Dieu ne vous interdit pas, dit le coran, d'avoir de bonnes relations et d'être justes avec ceux qui ne vous expulsent de vos patries* ».

« *Si Dieu l'avait voulu il aurait fait de vous une seule communauté.....* »

En la matière, notre pays peut s'enorgueillir d'abriter une centaine de langues et d'ethnies qui vivent en symbiose depuis des siècles. Et les diverses confessions religieuses ont la lourde charge de perpétuer cette tradition si c'est vrai qu'elles émanent de Dieu. C'est pourquoi ce jour de fête devra être un jour de partage ; le moaga dit de ne pas lapider le bœuf avec de la bouse. Donnons la viande à ceux qui n'ont pas sacrifié aujourd'hui, en priorité les indigents mais aussi nos voisins et amis d'autre foi qui ne festoient aujourd'hui, plutôt qu'à

ceux qui en ont déjà. Pour les plus âgés que nous qui ont connu le temps où le Kibsa était à la limite une fête nationale, nous avons beaucoup reculé pensant que nous avons maintenant compris la religion. Soubhannallah

Enfin dans le sacrifice d'Ibrahim nous avons une leçon pour les classes politiques de tous les temps. Au-delà de l'aspect matériel, il y a dans l'histoire du sacrifice une leçon de gouvernance. Celle d'un guide confronté à choisir entre la mission et les intérêts de la famille, c'est-à-dire son fils unique qui devrait assurer son avenir politique après lui. Il choisit d'exécuter la mission dut-il y perdre le fruit de son cœur et la prunelle de ses yeux. Tel fut Ibrahim l'icône que nous célébrons aujourd'hui. Revisitons son histoire dans la bible et le coran afin qu'elle éclaire notre vie et notre nation. Qu'Allah bénisse et préserve le Burkina Faso. Qu'il accueille en lui les dignes fils et filles de la nation que nous avons perdu cette année et tout récemment, Qu'il donne de la droiture à nos juges et magistrats, qu'il donne de la justice à nos dirigeants, de la pudeur à nos filles, de l'ambition à notre jeunesse et le succès à notre peuple et qu'il nous guide tous sur le droit chemin. Bonne fête à tous.

PROLIFERATION DE LA PROSTITUTION AU BURKINA Il faut s'attaquer à la racine du mal

Des fois, certaines pratiques tendent à devenir licites aux yeux de tout le monde tant elles arrivent à s'enraciner dans leur vécu. Au fil du temps, on tente même de les légitimer. Tel est le cas de la prostitution. Considérée comme le plus vieux métier du monde, ce qui n'est pas vrai, aujourd'hui les uns et les autres tentent de relativiser la question de la prostitution. C'est un mal nécessaire, diront certains car, source de stabilité dans la société. Pour d'autres, celles qui s'y adonnent ne le font que parce qu'elles n'ont pas d'autres alternatives. Plutôt que de guérir le mal, c'est la solution de l'esquive qui semble prendre le dessus.

C'est une pratique qui prend de l'ampleur. La nuit tombée, on peut le constater, de nombreuses filles de 14 à 25 ans, voire même plus, déferlent dans les rues pour monnayer leurs services. Sans les citer, des quartiers ont ravi la palme d'or de cette pratique nauséabonde. Les élèves et étudiantes, à ce qu'on dit occupent une place importante dans cet univers de la prostitution. Jadis, vu son caractère indigne, elle était réservée aux seules expatriées. De nos jours, la concurrence est rude entre les filles burkinabè et celles venues d'ailleurs. De véritables entreprises sont créées et d'autres en gestation pour accompagner cette sale besogne. Les proxénètes sont devenus de plus en plus nombreux. Les entreprises et les chambres de passe aussi. Les causes de l'exercice de ce métier se résument au manque d'emploi. Alors résultat, on s'adonne à la commercialisation de ce qu'on a de plus cher à la recherche de quelque pièces. Accepter la prostitution sur la base de cet argumentaire, revient donc à légitimer toutes les pratiques aux antipodes de la morale et de la méritocratie, comme le vol, les braquages, les détournements de fonds... La fin ne doit pas justifier les moyens. Pour ce qui est des expatriées notamment les nigérianes beaucoup sont victimes de la mauvaise foi de leurs compatriotes qui leur promettent ciel et terre une fois au Burkina Faso. Dès leur descente d'avion, le rêve se transforme en une réalité bien triste car elles doivent alimenter les usines de prostitution. Toutes innocentes, elles se mettent face à la réalité de l'épreuve. Le proxénétisme est un délit dans la loi burkinabè. Les autorités chargées de faire respecter la loi n'ignorent pas cet état de fait. Pourtant se refusent-ils à faire en sorte que force reste à la loi. Les entreprises de prostitution sont connues. A-t-on besoin

d'être expert en renseignements généraux pour les dénicher ? Alors, pour lutter contre ce phénomène, il faut mettre fin à ce qui ressemble à une complicité ou à un laissez-faire qui contribue à donner de beaux jours à cette pratique.

L'autre silence qu'on justifie mal, c'est aussi le silence des ministères de la femme et des droits humains. Y a-t-il violence sur la femme plus que cette pratique de la prostitution où la fille de 15 ans vend son corps à des vieillards pour gagner de quoi satisfaire ses besoins alimentaires, si on en croit leurs thèses ? Si l'engagement contre la prostitution était aussi fort comme celui fait contre la polygamie subitement devenue, elle, une violence contre la femme, assurément on n'en serait pas là aujourd'hui avec des centaines de filles de joie dans la seule ville de Ouagadougou. Il est temps de développer des programmes de récupération de ces êtres à travers des offres d'apprentissage de métiers et des activités rémunératrices. Il est vrai que vu son ampleur aujourd'hui, il serait utopique de vouloir l'éradiquer tout de suite et maintenant. Mais

dans le combat contre la prostitution, la récupération d'une seule âme est une victoire pour la société et pour les bonnes mœurs.

Un autre moyen, c'est de mettre l'accent sur l'éducation des enfants. La démission des parents de leur premier devoir envers leurs progénitures accouche aussi de la prostitution. Chaque parent devra parvenir à inculquer à ses enfants que même dans la pauvreté, il faut rester digne. Mais il faudra avoir du temps pour eux. Chose que les parents n'ont pas. La société d'aujourd'hui est tout simplement victime de l'incapacité et de l'irresponsabilité des géniteurs.

Et l'Islam dans tout ça ?

Si on part de l'idée qu'à tous les niveaux, chacun devra apporter sa contribution à l'éradication de ce phénomène, on se demande où sont les musulmans dans ce combat ?

La prostitution du point de vue de l'Islam est un grand péché. Ce qui signifie que la personne qui rencontre Dieu sans s'être repentie peut encourir une sanction de la part

de ce dernier. Toutefois, elle ne rend pas de nul effet la foi de la personne qui s'adonne à cette pratique. Ainsi pour rester dans le langage coranique, parmi les prostitués, il y a nos frères et sœurs, il est donc de notre devoir de les sauver. Car quiconque est témoin d'un acte répréhensible, il lui est obligatoire d'y mettre fin par l'action, par la parole ou par la réprobation intérieure. Inutile de dire que dans ce cas de figure, on a plus besoin d'actes que de la réprobation tacite. Il faut donc agir. Ignorer ces personnes est une erreur monumentale. Les regarder comme des pécheurs, et non comme des personnes en danger qui ont besoin de notre aide est aussi une erreur. Elles ont besoin qu'on les remette sur la bonne droite.

Le prophète de l'Islam (psl) est une miséricorde pour l'humanité. Il faut aujourd'hui que les musulmans que nous sommes parvenions à tirer ces gens des ténèbres vers la lumière de la foi. C'est une responsabilité collective. Ce qui signifie que si un groupe d'entre les musulmans ne fait rien pour lutter contre, la responsabilité de tout musulman est engagée. Le Dieu de l'Islam est accueillant au repentir. Il faut travailler à conduire ses prostitués sur la voie du repentir. Cela devra faire partie des objectifs des innombrables associations musulmanes. Sans donner de recettes, nous pensons qu'il faut agir et vite pour éviter que la prostitution fasse de nouvelles victimes. Il faut véritablement mettre l'accent sur la formation spirituelle des parents qui, eux, doivent veiller scrupuleusement à l'éducation religieuse et spirituelle de leurs enfants. Qu'Allah nous guide tous sur le droit chemin □

AROUNAN GUIGMA

Le vrai visage de l'islam

Si Dieu l'avait voulu il aurait fait de vous une seule communauté. S5v48



Prix : 300 F CFA

*Votre Mensuel d'information
islamique à ne pas manquer !*

De la bonne nouvelle !

**Par la grâce d'Allah, désormais, vous pouvez consulter votre mensuel d'information
Islamique "le vrai visage de l'Islam" sur votre site favori :**

WWW.BISSMILLAHI-BF.ORG/

Ensemble pour un Islam décomplexé au Burkina Faso

ADAMA SORO

« Toutes les races ou ethnies deviennent le même corps avec l'islam »

Nous remercions Allah pour avoir facilité notre rencontre avec El hadj Adama Soro, le mercredi 1^{er} octobre 2014 à son domicile sis à Nonsin. Un grand savant du Tafsir, du Coran et de l'Islam. Avec lui, il a été question de l'Islam et de la vie des musulmans.

Pouvez-vous nous décliner votre identité ?

Je loue Allah et je l'implore de prier sur le prophète Muhammad (psl), sa famille, ses compagnons. Je suis El hadj Adama Soro, je suis né à Tchib-Tigya à environ 25 KM de Ouahigouya. Le nom Tchib Tigya a été donné à cette localité par notre grand-père, faisant référence à un lac où tous ceux qui y cultivaient étaient satisfaits des récoltes. Par conséquent, les orphelins mangeaient à leur faim. C'est pour cette raison que l'appellation Tchib-Tigya a été donnée à notre village.

Parlez-nous de vos études islamiques?

Depuis que je suis enfant, je côtoie les Cheikh et maîtres. Le maître chez qui j'ai prononcé le tout premier verset n'est plus. Disons que j'ai terminé la lecture du Coran en neuf mois dans le village de Saan. Mais celui avec qui j'ai étudié les Kitâb, lui vit toujours, il est venu me rendre visite la dernière fois. J'ai suivi mon oncle pour la Côte d'Ivoire avec l'ambition d'y faire fortune. Malheureusement, les choses n'allèrent pas pour moi parce que j'avais l'esprit dans les études islamiques. El hadj Issa Sawadogo, c'est lui qui m'a hébergé, un fortuné dans le temps et il m'a toujours donné ce que je voulais dans le respect. J'ai manifesté le désir de retourner en Haute Volta pour continuer dans la recherche du savoir islamique. Il m'a remis 2500F, c'est avec cette somme que j'ai quitté la Côte d'Ivoire pour rejoindre le pays.

Mon oncle est revenu me chercher avant que je prenne le car, il m'a donné 60 000F, marque de sa satisfaction à mon égard. J'ai repris la route pour Bobo, J'ai même acheté un vélo à 6000F et je suis rentré au village aider la famille pour la récolte. L'année qui a suivi j'ai repris les études.

La suite ?

C'est à Djibo plus précisément à Sin, chez El hadj Ahmad Ouedraogo que j'ai découvert les Kittâb accédant au savoir de l'Islam. Il est toujours vivant, c'est avec lui que j'ai acquis beaucoup de connaissances. J'ai fait environ 9 ans où j'ai eu ce que Dieu m'a offert. Nos anciens Savants ont dit que chacun craint Dieu en fonction de sa connaissance. Mon maître m'a donné sa jeune sœur en mariage.

Parlez-nous un peu du début de l'Islam au Yatenga ?

Je n'ai pas été témoin du début de l'Islam au Yatenga. Je ne suis pas vieux à tel enseigne que j'aie pu voir l'arrivée de l'Islam au Yatenga, je ne peux que me fonder sur l'histoire de nos cheikhs. D'abord, il y eut un Savant à Kélla, du nom d'Ali, à notre



naissance, ce village était déjà peuplé de musulmans. Il y a le quartier de Rahmatoullahi, notre grand-père cheikh Aboubacar 1^{er}. était bien connu et il donna naissance à Aboubacar Maiga Saani. Ouahigouya est une grande ville islamique ; nous sommes les Soro Yarssé. L'Islam est un peu notre culture. Il y a plusieurs villages qui sont islamisés depuis des lustres. C'est dire que l'on ne peut pas dire avec exactitude le début de l'Islam dans cette partie du Burkina, mais nous sommes sûrs que l'Islam est très ancien dans nos villages.

Vous êtes un ancien dans le Tafsir. Quelle compréhension pouvons-nous avoir sur le Tafsir ?

Le Tafsir, c'est le discernement dans une compréhension toute simple d'un profane du Coran.

Un exemple tout fait ; voilà un enfant qui apparaît dans une chambre et un connaissant se met à dire le nom de l'enfant, son âge, le village dans lequel il est né et tout ce qui est relatif à l'enfant. En ce moment tout le monde sait que celui qui compte l'histoire de l'identité de l'enfant le connaît parfaitement ainsi que l'enfant lui-même. Le Tafsir est à l'image de cette connaissance. Maintenant, Il y a plusieurs méthodes pour accéder à la connaissance du Tafsir notamment par les écoles supérieures islamiques ou par l'initiation auprès des Savants du Tafsir.

D'aucuns disent que l'Islam est une religion importée, elle est pour les arabes. Quelle lecture faites-vous de cela ?

Je ne sais pas sur quelle base ces personnes

s'appuient pour faire de telles affirmations. Nous sommes des élèves des Majliss. Nous ne sommes pas allés chez les arabes encore moins faire une université quelconque ; mais sur la question, nous nous fondons sur le Coran. C'est l'archange Gabriel qui a révélé le Coran au prophète (psl) ; maintenant il se trouve qu'il est un Mecquois et de surcroît un Arabe.

Un exemple tout simple ; Quand quelqu'un revenait de la Côte d'Ivoire à l'époque, s'il arrivait avec un vélo ; c'est sa famille qui était la première à être informée de la nouvelle. Le lendemain tout le monde s'en rendait compte quand il faisait un tour avec son vélo. C'est la même chose pour le cas de l'Islam, son point de chute fut la Mecque avant sa propagation dans le monde.

En effet, ce qu'il ne faut pas confondre c'est l'Islam et la coutume arabe ; nous avons nos coutumes, ils ont également les leurs. Donc, ici, c'est l'Islam que nous épousons et rien d'autres. La soumission au Coran aboutit au paradis et non à devenir un arabe. L'un des versets du Coran dit ceci : « *Les Djinns et les humains sont créés pour adorer Dieu Unique* ». Il faut que les gens arrêtent de tergiverser sur des allégations qui n'ont pas d'importance, aucune.

Peut-on concilier l'Islam à nos cultures africaines ?

Dans ma pensée, si l'on demande de faire des pratiques culturelles africaines cela est différent des pratiques culturelles de l'Islam. Quand des Peuhl célèbrent leur coutume, les Mossis croisent les bras pour observer puisqu'ils ne s'y connaissent pas.

Et vice-versa. Maintenant, la religion est une coutume générale s'adressant à tous les humains sans distinction, aucune. Aucun verset n'émet le contraire. Cependant, l'on ne peut guère dire que l'imam étant un peuhl, il ne dirigera pas la prière. Non, toutes les races ou ethnies deviennent le même corps avec l'islam.

Quelle différence existe-t-il entre la Sunna, la Tidjanja, et autres tendances de l'Oumma musulmane ?

J'aime que les choses soient claires et concises ; l'Islam reste un et unique, maintenant, il se trouve qu'il y a des appréhensions diverses. Le jour du jugement, toutes ces considérations vont disparaître, l'on parlera de l'Islam. Et le paradis, c'est Dieu qui l'offre par la voie de l'Islam.

Le port de la barbe est-il une obligation ?

A mon niveau, je dis toujours qu'il faut veiller sur le bon usage et la bonne pratique. Si vous portez la barbe et au même moment vous négligez les pratiques culturelles prescrites à l'instar de la prière quotidienne, le port de la barbe ne vous servira à rien, mais quant à celui qui ne porte pas la barbe et s'acquiesce correctement des pratiques culturelles prescrites, il sera le bienvenu auprès d'Allah. Gardons l'œil sur la bonne pratique en Islam, c'est l'essentiel. Prenons un exemple sur un musulman qui porte la barbe et qui ne sait pas effectuer la prière de Zuhr « 12H45 ou 13H30 », il a respecté une pratique d'une moindre importance par rapport à celle que Dieu a rendue impérative.

L'habillement du musulman ?

Mon analyse sur le port de la barbe est valable pour l'habillement du musulman. Tout bon musulman et intègre doit s'habiller décemment. Si on porte des accoutrements indignes du port d'un Burkinbila, c'est de la bassesse. A l'image de ce qu'on voit aujourd'hui au niveau de la jeunesse. Ça donne des vertiges de voir que nos enfants s'habillent laissant les fesses dehors, portant des habits semblables aux femmes. Cela n'est pas digne d'un musulman.

Maintenant quand on respecte la tenue en fonction de l'enseignement islamique, il serait plus méritant que notre comportement reflète l'intention de notre accoutrement musulman. On voit des musulmans raccourcir le pantalon et continuer à être des escrocs ou qui bradent d'un revers de main la bonne conduite en matière de caractère. Quant à la femme musulmane, il est impératif qu'elle se cache des regards, qu'elle soit celle qui baisse son regard devant les hommes et qu'elle affiche à tout moment

sa maternité devant les hommes; nos mamans, quand elles étaient en marche sur une voie en file indienne et croisaient les hommes, elles se mettaient à côté de la voie pour que les hommes passent en signe de respect. Lorsque les maris parlaient, elles se taisaient pour écouter même si elles avaient raison, elles ne haussaient pas non plus le ton. C'est la société ancienne, le meilleur système de vie, que l'on est en train de regretter aujourd'hui.

Maintenant, en Islam, la chose doit être plus respectée. Malheureusement, malgré leur couverture sous le hijab, l'on a l'impression que ce ne sont pas des musulmanes. Un comportement qui enlève la morale du voile ou du hijab.

Le Burkina Faso est un pays laïc, doté d'une constitution républicaine. Le comportement des musulmans dans une telle société où les lois ne sont pas islamiques ?

Le pays dans lequel l'on est né, c'est comme si vous empruntez un avion, à l'intérieur duquel il y a un malfaiteur, vous n'allez pas souhaiter que l'avion tombe. Cela est à l'exemple de notre pays. Nous disons aux musulmans d'œuvrer dans le sens de maintenir la paix sociale, de faire en sorte que notre spiritualité ne heurte pas les lois de la république. L'islam dont nous avons hérité du prophète (psl) dispose d'un état d'esprit capable de vivre en tout lieu et à tout moment.

Nous avons des parents chrétiens, no-

tamment catholiques et protestants. Comment vivre en harmonie avec eux?

Dieu dit dans le Coran qu'au-dessus de tout homme détenant la science, il y a un autre que lui. En Islam, il y a trois types de voisinage.

D'abord, c'est le voisin avec qui vous ne partagez pas la même religion ni la même famille, (ethnie). C'est le voisin avec qui vous êtes de la même religion mais pas de la même famille. Enfin, c'est le voisin avec qui vous partagez la même religion et la même famille. Il revient au musulman de veiller à la sauvegarde de ce voisinage dans toutes les difficultés. Le voisinage s'étend jusqu'à d'autres dimensions où il faut faire en sorte que l'harmonie et la cohésion règnent.

On a l'impression qu'il manque énormément de solidarité dans le milieu musulman

Ce que l'on peut faire c'est de prier pour nos personnes nanties afin qu'elles puissent soutenir et se mettre dans le concert de la solidarité. Nous espérons que les mentalités vont changer avec le temps. Déjà, quand l'on regarde le pèlerinage de cette année, il y a plus de cinq mille pèlerins et nous savons que beaucoup d'entre eux ne sont pas allés avec leurs propres moyens. Donc pour cela, nous prions pour nos frères afin qu'il y ait plus de solidarité.

Que pouvons-nous comprendre par innovation hétérodoxe ?

Moi je ne sais pas ce que ça veut dire. Dieu

dit dans le Coran de se surpasser dans la bonne pratique afin de mériter le Paradis. L'innovation dans cet esprit, je ne sais pas trop ce que cela signifie. C'est Dieu seul qui sait la pratique exaucée à celle rejetée. Je vous dis une chose, la meilleure façon d'atteindre Dieu, c'est d'être intègre et loyal et éviter l'injustice à l'égard des hommes.

Un autre exemple, c'est quand un chauffeur se met sur une voie bien bitumée et tout droit. Il se dit c'est une voie sécurisée conduisant à son aise. Il se met à négliger les règles de la conduite et à se permettre le sommeil, il a toutes les chances de se retrouver dans le ravin. Par contre, si un autre chauffeur se trouve sur une voie compliquée par son état ; il s'astreint à faire prévaloir la prudence et la patience, il a également une forte chance d'arriver à bon port avec un grand soulagement.

Islam et terrorisme ?

Je n'ai pas trop d'informations sur le sujet ; mais l'islam c'est la crainte de Dieu et le pardon dans la patience. Le pardon et la violence ne font pas bon ménage. A l'ère du Jihad, après les affrontements entre les musulmans et les ennemis, c'est l'entente qui s'établissait entre eux. Ils faisaient le commerce ensemble.

Des musulmans tués par d'autres musulmans, je n'ai pas encore vu cette prescription. Vivons à l'image du prophète (psl) à qui un jour quelqu'un est venu à Médine rendre visite. Le prophète demanda à ce dernier s'il a nourri son chameau, le mon-

sieur répondit par la négative et le prophète lui trouva de quoi nourrir la bête avant d'entamer la conversation ; un signe de miséricorde et de pitié pour la créature de Dieu.

Quels conseils pour la jeunesse musulmane ?

Je conseille à la jeunesse de s'adonner à la recherche de la connaissance de Dieu et d'être sincère en islam sans arrogance ni zèle. De nos jours, les jeunes sont également tentés par le matérialisme de ce bas monde, chose qui n'existait pas à notre temps. C'est la patience et la modestie dans la crainte de Dieu qui pourront les conduire dans l'islam véridique et vers une fin heureuse.

On ne peut pas finir sans dire un mot sur la situation nationale. Le président du Faso a appelé à un dialogue avec l'opposition. Quelle appréciation faites-vous de cela ?

C'est une bonne initiative et comme je l'ai dit tantôt, c'est la paix que nous cherchons et prions Dieu pour qu'il y ait une issue favorable.

Votre mot de la fin?

Dieu est le seul soutien, nous lui demandons de vous soutenir dans cette belle œuvre pleine d'embûches et d'obstacles. Puisse Allah vous élever en degré afin que tous ceux qui travaillent pour le journal prospèrent et aient un lendemain meilleur dans l'au-delà, InchAllah

FOI DU MUSULMAN

Les dix-huit fondements du tawhid

Le tawhid est ce qu'il y a de plus fondamental dans la religion musulmane. C'est le pilier de tous les autres piliers. De sa compréhension dépend la félicité du croyant ici-bas et dans l'au-delà. De sa négligence, dépend également l'échec du croyant ici-bas et dans l'au-delà. Nous vous publions là, les dix-huit fondements élaborés par les hommes de science. Nul doute que le tawhid va au-delà de cela.

Premier : Qu'Allah existe depuis toujours, qu'il est Unique et n'a pas d'associé dans la royauté, ni d'assistant, ni d'opposant, ni de conseiller, ni d'incitateur ou de protecteur. Il n'a pas non plus d'intercesseur, sauf avec Sa Volonté.

Deuxième : Qu'il n'a ni parents, ni enfant. Il n'a ni similaire, ni ressemblant quel que soit la forme établie envers lui et il n'a pas d'épouse.

Troisième : Il se suffit à lui-même. Il ne mange pas, ne boit pas et n'a nul besoin de quoi que ce soit de ce dont ont besoin ses créatures, quel que soit la forme.

Quatrième : Il ne change pas et n'est pas affecté par les changements, tels que la vieillesse, la maladie, le sommeil, la somnolence, l'oubli, le regret, la crainte, l'inquiétude, la tristesse ou autre

Cinquième : Aucune de ses créatures ne peut lui ressembler ou rien ne lui ressemble, ni dans son être, ni dans ses attributs ou actes.

Sixième : Il ne se trouve dans rien de ses créatures, tout comme rien de ses créatures ne se trouve dans son être. Il est avec son être complètement séparé de ses créatures et ses créatures sont aussi séparées de Lui.

Septième : Il est plus Immense que tout le reste, plus grand que tout ce qui existe, il est au-dessus de tout et élevé au-dessus de tout, alors qu'il n'existe rien au-dessus de lui.

Huitième : Il est capable de faire ce qu'il veut et personne ne peut l'empêcher dans ce qu'il veut faire ; il fait ce qu'il veut.

Neuvième : Il sait tout. Il connaît le secret et le caché. Il sait ce qui s'est passé et ce qui va se passer et comment se serait passé ce qui ne s'est pas passé. Pas une feuille ne tombe sans qu'il ne le sache. Il n'existe aucune graine dans les ténèbres de la terre, rien de frais ou de sec, rien de mobile ou d'immobile, sans qu'il connaisse sa réalité.

Dixième : Il entend et voit toute chose. Il entend toute voix, indistinctement des langues et la diversité des besoins. Il voit la marche

d'une fourmi noire sur une pierre noire dans les ténèbres de la nuit. Son ouïe englobe toutes les voix. Sa vue englobe tout. Sa science englobe toutes les informations. Sa Puissance englobe tout. Sa Volonté se réalise sur toutes. Ses créatures. Sa Miséricorde a englobé toutes Ses créatures. Et Son Trône déborde la terre et les cieux.

Onzième : Il est le témoin (toujours présent) et n'est jamais absent. Personne ne va le remplacer ou hériter dans sa royauté. Il n'a pas besoin de quelqu'un qui lui ferait part des besoins de ses créatures. Ni pour l'aider ou demander sa sensibilité envers les créatures et demander sa miséricorde pour eux.

Douzième : Il existe depuis toujours et pour toujours. Il ne disparaîtra pas, il ne se perdra pas, il ne disparaîtra pas, il ne mourra pas.

Treizième : Il parle, ordonne et interdit. Il ne dit que la vérité, guide sur le chemin droit, envoie les Messagers, révèle les Livres. Il cerne toutes les âmes et sait qui a mé-

rité le bien ou le mal. Il récompense le bienfaiteur pour son bien et punit le malfaiteur pour son mal.

Quatorzième : Il est sincère dans sa promesse et ses nouvelles. Personne n'est plus véridique que lui et ne pourra pas l'être dans ses paroles. Il ne trahira pas ce qu'il a promis.

Quinzième : Il est le refuge pour tout le monde, dans tous les sens du refuge. Il est impossible qu'une contradiction apparaisse dans Son refuge.

Seizième : Il est le saint, la paix et purifié de tout manque, faiblesse ou déficit.

Dix-septième : Il est parfait et la perfection générale dans toutes les formes lui appartient.

Dix-huitième : Il est la justice qui ne fera pas d'injustice ou ne dépassera pas la limite. Les serviteurs ne craignent pas qu'il leur fasse une injustice. Ceci fait objet d'unanimité chez tous les Messagers et dans toutes les Révélations. Ceci est clair, toujours en vigueur et il est impossible que la *Chari'ah* vienne avec quelque chose qui s'y oppose, ni informe de quelque chose qui s'y oppose □

Par A W

Source: Minhadj At-Ta'ssiss wa Takdiss, pages 80-83. Fatawa Nadjdiyyah ; la réalité du Tawhid, ses piliers, ce qu'il implique et ses types, 6ème thème.

Ils ont dit oui devant Dieu et les hommes

Au-delà de l'union de l'homme et de la femme, deux familles de la communauté islamique de la ville de Ouagadougou s'unissaient le 25 septembre dernier. Les familles Sawadogo et Sana ont respectivement permis à leur fils et fille de poser un acte de la Sunna du Prophète Mahomet (SAW). Cet instant très apprécié de la religion musulmane aura été l'occasion pour beaucoup de fidèles et frères en islam de se retrouver au sein de la grande mosquée de Paspanga. Lisez plutôt !

La loi est établie dans le Coran recommandant le mariage ; le prophète en a fait sa pratique et affirme dans un des hadiths: « ô vous, la jeunesse, celui d'entre vous qui a les moyens qu'il se marie ».

Il dit également, « le mariage est ma sunna celui qui la délaisse ne fait pas partie de nous ».

C'est conscient de ces enseignements que les responsables des deux familles n'ont à aucun moment voulu obstruer la voie à la réalisation de l'intention qu'ont prise Abdoul Moumin et Asseto.

La solennité de l'évènement était telle que le roi Yaarga de Sânkouissin a lui effectué le déplacement avec ses dignitaires pour voir leur fille et petite-fille s'unir à une autre famille qu'ils ont agréée. Le chef n'a pas manqué de manifester sa satisfaction vis-à-vis de cette union.

La famille de la nouvelle mariée, en apparence, serait la plus comblée de l'évènement heureux. Pour cause, elle affirme que cette union est un signal fort qui serait la raison pour laquelle le roi se serait déplacé. C'est après la prière de 15H30, que la Mosquée refusa du monde pour la célébration du mariage.

Bien plus que les deux familles, ce mariage a été le lieu de convergence de plusieurs autorités religieuses. Comme cela se fait à l'accoutumée, les personnalités distinguées de l'assemblée ont de bonne foi prodigué des conseils aux nouveaux mariés et chacun a conclu son intervention par des invocations à l'endroit de ce jeune couple. El hadj Issaka Soré, de sa voix de rossignol a émerveillé l'assemblée de ses jolis couplets et vers.

C'est au Cheikh Mussa Sana qu'est revenu



Le nouveau marié



Le roi Yaarga de Sânkouissin



Le père de la jeune mariée



l'honneur de prononcer le discours du mariage. A la suite de quoi, il a tenu à faire des recommandations aux nouveaux mariés.

De là, nous avons recueilli les impressions du marié et du père de la mariée.

« Je remercie Dieu, c'est un sentiment de

joie et de réconfort pour moi et ma famille, c'est un honneur pour la famille Sana, le roi s'est déplacé avec sa suite pour que cela soit un succès, vraiment nous en remercions Dieu. Nous apprécions et remercions tous ceux qui ont pu apporter un soutien quelconque », tels

sont les propos du père de la mariée. « Je suis ému. C'est un sentiment de joie qui m'anime et je remercie infiniment Allah pour cela. Merci à tout le monde », s'exprime l'heureux marié □

NANA MOUMOUNI



BASSINKO

L'association pour la solidarité, la bienfaisance et la piété (ASBP) prêche la piété

Le président Ahmad Kiendrebeogo, président de l'Association pour la solidarité, la bienfaisance et la piété et ses membres étaient dans la cité de Bassinko pour transmettre le message de l'Islam.

Au départ, la dénomination de l'association était : « Association des jeunes musulmans de Dapoya ». Son objectif, apporter le message de l'islam aux habitants de Dapoya. A son sein, elle comptait des élèves, des étudiants mais aussi des commerçants. Au fil du temps, il eut la nécessité de toucher d'autres quartiers que Dapoya. Alors, les membres procédèrent au changement de l'ancienne dénomination. Elle adopta le nom de « L'Association des jeunes Dâ-ites ». L'association ne put réaliser les objectifs escomptés car beaucoup de ses membres avaient quitté le Burkina pour poursuivre des études ailleurs.

A leur retour, ils ont tenu à remettre leur association sur les rails. C'est Mohammed Derra, qui n'est plus de ce monde, qui fut à la base de cette résurrection. Ils ont choisi pour dénomination « L'Association pour la solidarité, la bienfaisance et la piété » avec



pour président El hadj Ahmad Kiendrebeogo. Elle compte en son sein des imams et des prêcheurs. Elle effectue des sorties de prédication dans



les quartiers à l'image de celle qu'ont bénéficié les habitants de Bassinko. Espérons que cette fois-ci rien ne vienne perturber

l'élan de cette association. Bon vent l'ASBP ☐

Par Moumouni NANA

SHARJAH CHARITY

Des bœufs pour des familles déshéritées

Sharjah Charity international basée aux Emirats Arabe Unis en collaboration avec l'association Rahma pour la bienfaisance ont fait des heureux musulmans à l'occasion de l'Aid El Kebir. 56 bœufs au total abattus afin de permettre aux Musulmans de bien fêter la Tabaski. Pour mieux réussir la répartition de la donation, 48 familles et plus de dix mosquées et des associations ont été choisies pour être les heureux bénéficiaires dans la capitale Ouagadougou et également des familles dans la ville de Djibo. Lisez plutôt !

Toutes les occasions sont bonnes pour Sharjah Charity internationale et Rahma pour la bienfaisance de rester dans leur dynamique de bienfaiteurs à travers la donation en vue de soutenir des familles. L'on se rappelle très bien, qu'elles ont, de par le passé, fait des dons de nature diverses à l'endroit des populations nécessiteuses.

En cette année 2014, à l'occasion de la Tabaski ; les donateurs se sont rendus dans le village de Saabtenga sur la route de Ouahigouya au sein de la ferme abritant l'association Rahma pour l'abattage des bêtes afin de distribuer la viande aux musulmans. C'est là que la viande a été partagée à plusieurs familles dans toute la ville de Ouagadougou. C'est après avoir opéré un choix minutieux que 48 familles ont été désignées pour recevoir ce don. Des mosquées au nombre de 10 ont également été choisies pour recevoir chacune une carcasse de bœuf notamment la communauté musulmane du Burkina Faso, la grande Mosquée de Hamdalaye, la Mosquée du quartier Patte d'Oie, quatre Mosquées à Larlé, deux Mosquées du village de Saabtenga, la Mosquée de Bandé n°2, la Mosquée



de Cheikh Al Watta. Toujours dans la ville de Ouagadougou, des associations méritant une aide parti-

culière n'ont pas été mises à l'écart de ce partage. Ce sont entre autres, l'association des handicapés comptant plus de

148 personnes et celle du Centre Delwendé de Tanghin avec plus de 259

Suite page 16

Faits et gestes



Suite de la page 15

femmes. Les donateurs ont jugé nécessaire de donner une part importante de viande aux personnes infirmes et aux vieilles femmes laissées, car la Tabaski est une fête où tout le monde doit être heureux.

Dans le village de Saabtenga, des fidèles après la prière sont entrés en possession de sachets contenant de la viande et plus d'une centaine de personnes en ont bénéficié. Des travailleurs et autres personnes se trouvant sur le site de l'abattage ont également eu leur part du gâteau.

De l'autre côté, c'est dans la province du Soum à Djibo que s'est déroulée la deuxième phase de l'abattage avec 10 bœufs, où ce sont principalement les responsables religieux, hommes et femmes qui ont largement bénéficié de ce don.



En rappel, la Tabaski est un jour de sacrifice en mémoire du Prophète Abraham (Ibrahim) qui, se soumettant à la volonté Divine, accepta d'offrir son fils Ismail à Dieu en guise d'adoration. Allah substitua cet enfant par un bélier. Cette histoire remarquable dans sa dimension de soumission à Allah fut retenue par le Prophète Mohammad (psl) comme un bon exemple et un rappel en l'honneur d'Ibrahim (paix sur lui).

Cet acte symbolique est un moment très fort en Islam d'ont tout musulman ayant les moyens doit s'acquitter.

C'est dans le respect de cette recommandation que Sarjah Charity international et Rahma pour la bienfaisance n'ont ménagé aucun effort pour soutenir les musulmans du Burkina dans la célébration de cette fête de Tabaski □

NANA MOUMOUNI

